
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mercredi 19 mai 2021, à 20 h 35

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, conseillère administrative, *M^{mes} Roxane Aubry, Corinne Bonnet-Mérier, MM. Simon Brandt, Yves Herren* et *M^{me} Patricia Richard*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez* et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 mai 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 18 mai et mercredi 19 mai 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons tout de suite aux objets dont l'urgence a été acceptée hier soir par motion d'ordonnancement; il y en a quatre. Mais d'abord, je vais vous faire voter les modalités du débat pour la soirée, puisque le bureau vous propose le débat accéléré sur ces quatre objets.

Mis aux voix, le principe du débat accéléré pour les points dont l'urgence a été votée par motion d'ordonnancement est accepté par 42 oui contre 3 non (1 abstention).

4. Motion du 18 mai 2021 de M^{mes} et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Isabelle Harsch, Fabienne Aubry-Conne, Laurence Corpataux et Daniel Sormanni: «Halte au déficit: revenons à l'équilibre d'ici 2028» (M-1621)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la dette de la Ville de Genève a augmenté à la fin 2020 de 60 millions de francs, ce qui représente un montant de 290 francs par habitant;
- que la dette de la Ville de Genève accumulée à la fin 2020 s'élevait à 1,69 milliard de francs, ce qui représente un montant de 8240 francs par habitant;
- que le budget 2021 adopté par le Conseil municipal frisait dangereusement le déficit maximum autorisé (49,39 millions de francs);
- que le départ de plusieurs grands contribuables dans les dix dernières années a engendré une perte fiscale considérable;
- que le Conseil administratif ne se soit que peu préoccupé de tels départs;
- malgré le fait que le Conseil d'Etat ait prolongé la durée de l'exception du déficit autorisé pour les communes (à 2028),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'il s'attelle à présenter au Conseil municipal et à adopter sans délai un plan de mesures d'économies avec pour but un retour à l'équilibre au plus tard au terme limite de la période autorisée par le Conseil d'Etat;
- qu'à cet effet il adopte une réflexion de fond tendant à déterminer de façon précise les charges indispensables de la Ville de Genève;
- que, dans ce cadre, il procède à une analyse transversale des départements composant l'administration municipale avec pour fins l'efficacité de fonctionnement et l'efficience budgétaire;
- que, dans ce cadre également, sa boussole soit les besoins des habitants de la ville de Genève.

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 7689.

Préconsultation

M. Luc Zimmermann (PDC). Tout d'abord, je m'excuse d'avoir un peu anticipé sur le fond hier, lors du débat sur l'urgence. Vous connaissez déjà un peu mes arguments, Mesdames et Messieurs, mais je vais quand même les réitérer ici.

En résumé, l'idée de la motion M-1621 était évidemment d'éviter de naviguer à vue et donc que le Conseil municipal ne demande au Conseil administratif de lui présenter un plan de mesures d'économies avec pour but un retour à l'équilibre budgétaire au plus tard au terme limite de la période autorisée par le Conseil d'Etat, qui a été prolongée jusqu'en 2028.

Dans ce cadre, il faut bien sûr faire une analyse complète des charges de tous les départements – c'est-à-dire une analyse transversale de ceux-ci – dans une finalité d'efficacité et d'efficacité budgétaires, avec pour but «encore plus final», si je puis me permettre cette expression un peu erronée, de réduire la dette et donc d'éviter une ponction supplémentaire dans les impôts des habitants de la ville de Genève, qui sont nos contribuables. Voilà, je ne vais pas faire plus long, je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 35 oui contre 18 non.

M. Luc Zimmermann (PDC). Je reprends la parole juste pour apporter un petit complément en proposant le renvoi de la motion M-1621 à la commission des finances.

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, crier au loup en faisant croire que la situation budgétaire est catastrophique pour proposer des coupes a été, même par beau temps, la tactique de la droite. A chaque référendum, la population a toujours donné raison à la gauche en refusant les coupes dans le social et la culture. Aujourd'hui, les inégalités sont criantes, les besoins de la population augmentent. Comme vous le savez très bien, la culture a été largement mise à mal et est toujours loin de pouvoir redémarrer normalement. De même pour le social, avec les files de personnes qui viennent chercher des colis alimentaires chaque semaine.

Plutôt que de se conformer à l'orthodoxie budgétaire, il serait plus judicieux de questionner le carcan imposé par la loi sur l'administration des communes (LAC) et par le Conseil d'Etat, qui ne s'applique pas des règles similaires à lui-même. Maintenir les prestations, assurer les besoins sociaux, répondre aux

besoins des familles notamment en augmentant le nombre de places de crèche, investir dans la nécessaire et urgente transition écologique, renforcer le parc de logements abordables, soutenir les entreprises locales et durables, respecter ses engagements en maintenant les mécanismes salariaux, répondre aux besoins des milieux culturels et sportifs – tout cela dans un contexte de crise sans précédent – est un acte fort, responsable et juste.

Le groupe socialiste estime que les mesures prises actuellement par le Conseil administratif sont largement suffisantes pour revenir à l'équilibre budgétaire par étapes. Rappelons que nous ne sommes pas véritablement en déficit structurel. Sans les coûts liés au Covid-19 – 56 millions de francs – et sans la dépréciation du cours des actions de la Banque Cantonale de Genève (BCGe) – 21 millions de francs – les résultats de la Ville auraient été bénéficiaires à hauteur de 30 millions de francs. D'ailleurs, rappelons que, dans les communes genevoises qui n'investissent pas autant dans l'urgence sociale, humaine et économique induite par le Covid-19, les comptes sont positifs.

En Ville de Genève, les recettes fiscales dans les comptes sont largement supérieures aux prévisions fiscales inscrites au budget. Sur les quinze dernières années, les rentrées fiscales sont sous-évaluées à hauteur d'environ 30 millions de francs par année. C'est précisément ces sous-évaluations qui ont permis, grâce à l'ancienne conseillère administrative socialiste Sandrine Salerno, de créer dès 2018 une réserve conjoncturelle à utiliser en cas de nécessité – ce qui est évidemment le cas aujourd'hui. Il n'y a donc pas lieu de couper dans les prestations durant une période où les besoins de la population explosent.

En préparant cette intervention, je n'arrivais pas à comprendre la position des Verts. Concernant la droite, je ne me posais aucune question, car c'est son habitude de crier: «Coupes budgétaires!» Mais les Verts, qui défendaient les valeurs de la gauche... Je dois dire qu'il y a quelque chose qui m'échappe, aujourd'hui! Il nous appartient plus que jamais d'être solidaires et responsables. Nous ne pouvons pas avoir une double majorité de gauche et prôner coûte que coûte un retour à l'équilibre budgétaire, sans tenir compte des besoins de la population. Je le répète, il nous appartient d'être solidaires et responsables. Pour toutes ces raisons, et en restant fidèle à ses principes, le Parti socialiste refusera purement et simplement la motion M-1621. (*Applaudissements.*)

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour! Ça tombe bien, puisque je suis un Vert...

La présidente. C'est ce qui semblerait...

M. Denis Ruyschaert. On va pouvoir expliquer notre position à notre ami M. Jama. En effet, les Verts et les Vertes sont favorables à la motion M-1621, pour la raison évidente que gouverner, c'est prévoir. Le seul moyen d'avoir une politique verte est nécessairement de s'inscrire dans le long terme. C'est une assez mauvaise idée de faire perdurer des déficits pendant plusieurs années, parce qu'ils seront alors difficiles à combler et qu'on va se retrouver sous la tutelle de l'Etat, qui déterminera les choix politiques de la Ville. Et ça, nous ne le voulons pas, l'Etat étant actuellement assez mal gouverné – on peut le dire – par une certaine droite qui coupe un peu partout et n'importe comment. On va donc essayer d'éviter ça. Il faudrait vraiment qu'on ait une politique pour s'assurer de retourner à l'équilibre budgétaire.

En revanche – comme l'a d'ailleurs dit M. Jama – quand on regarde les considérants de cette motion, on les trouve un peu embêtants. En effet, des chiffres sont avancés, mais on n'a pas les racines du problème. Elles sont de deux ordres. Le premier est évidemment conjoncturel, puisqu'il est lié au Covid-19. Le second est structurel, en raison du problème dû à la réforme fiscale des entreprises, qui coûte à l'Etat 250 millions de francs et à la Ville près de 50 millions de francs. Franchement, il faut parler de ça! On a sept ans pour en parler, mais il est important de le faire maintenant pour les sept ans à venir.

Il faut savoir qu'aux Etats-Unis, par exemple, Joe Biden a proposé de rehausser le taux d'imposition des entreprises américaines à 21%. Aujourd'hui même, on lit dans les nouvelles publiées par *Le Temps* ces propos d'un commissaire de l'Union européenne: «En cette période de post-pandémie, nous devons augmenter les revenus de l'Etat pour financer les dépenses publiques et, en même temps, créer un environnement et un système fiscal qui favorisent l'investissement et les entreprises.» Il poursuit: «Les multinationales exploitent les failles entre les systèmes d'imposition au moyen de stratégies de planification fiscale agressives et négocient au rabais en jouant la concurrence d'un Etat avec un autre.» Donc voilà: nous avons sept ans pour améliorer les recettes et il faudra quand même travailler là-dessus.

J'en viens maintenant à l'autre aspect de la motion M-1621, c'est-à-dire à la diminution des coûts assumés par la Ville. Nous sommes conscients qu'il y a des coûts, mais nous pensons justement que, dans le cadre d'une stratégie de transition énergétique due à l'urgence climatique, on pourrait peut-être les diminuer grâce à la synergie entre départements, à la mutualisation des activités, à une meilleure utilisation des outils et à des investissements mieux planifiés à long terme.

Finalement, nous n'avons donc aucun problème par rapport à la motion M-1621 qui, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, relève du *wishful thinking*. Puisqu'il y a des gens compétents au Conseil administratif, nous avons

l'espoir – voire l'assurance – qu'ils s'attelleront dès aujourd'hui à la tâche de nous proposer un plan qui fasse sens, à la fois pour la diminution des coûts et l'augmentation des recettes de la Ville. En fait, ils s'y sont attelés dès leur entrée en fonction, qui a eu lieu à un moment où le Covid-19 était déjà là. Il faudra vraiment qu'on lutte ensemble pour aller dans ce sens. En conclusion, je remercie le Parti démocrate-chrétien et la droite en général pour cette bonne idée, parce que nous entendons travailler ensemble – aussi au Canton – pour améliorer les recettes. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on peut penser ce qu'on veut... On peut penser que la population a besoin que la Ville de Genève intervienne dans tel ou tel domaine; elle le fait déjà largement. Mais on doit effectivement réfléchir à la suite. Comme vient de le dire mon préopinant, on ne peut pas continuer sans se poser de questions sur la manière dont sont réparties les charges entre le Canton et les communes, sur la manière dont les décisions se prennent, sur le fait que l'Etat souhaite en ce moment transférer un certain nombre de charges vers les communes – ce qui aura fatalement des incidences! La première tranche de ces charges équivaut à 90 millions de francs de dépenses supplémentaires. Je crois qu'on doit examiner tout ça!

Il y a peut-être des prestations qui sont obsolètes – on le dit, mais jamais on ne l'examine, donc on n'en sait vraiment rien – et il y en a peut-être d'autres qu'on devrait fournir. La société évolue, les choses bougent. On ne peut pas continuer à décaisser, décaisser, décaisser tous les jours comme ça, sans se poser ces questions essentielles et sans y apporter certaines réponses. Imaginez – on n'en est peut-être pas si loin – que les taux d'intérêt repartent à la hausse, qu'il y ait à nouveau de l'inflation – on en parle beaucoup –, ce qui va évidemment entraîner une hausse des taux d'intérêt et des taux hypothécaires et, par conséquent, aggraver les coûts de notre dette. On doit donc examiner tout ça.

Je pense qu'on peut mieux faire. Sinon, il ne sera pas possible, à l'horizon 2028 – c'est le délai qu'a fixé l'Etat, du moins à ce jour –, de trouver les solutions pour équilibrer les finances de la Ville et retrouver un certain équilibre budgétaire, alors que les recettes diminuent. Je rappelle que les communes doivent avoir un budget à l'équilibre.

Les recettes diminuent pour plusieurs raisons. Bien sûr, il y a le Covid-19. Or la pandémie n'est pas encore tout à fait terminée, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs! Autrement, on pourrait enlever les masques! Et puis, il y a les mutations de la société. Il y a aussi le départ d'un certain nombre de grosses entreprises qui quittent la Ville de Genève pour aller s'installer dans d'autres communes, ce qui a des incidences énormes: 20 millions de francs en moins par année. La prochaine quittera le territoire de la Ville de Genève en 2022 ou 2023

pour aller à Bellevue. Tous ces aspects se cumulent. Je pense qu'il est nécessaire de mettre tout ça sur la table, mais aussi que les communes puissent en discuter avec le Conseil d'Etat.

Si on ne prend pas la peine de commencer à apporter des solutions – ou, du moins, des clefs de réflexion – on se retrouvera alors... Ça me fait penser à une fable de La Fontaine, «La cigale et la fourmi»... Je ne vais pas vous la réciter, Mesdames et Messieurs! Mais, à un moment donné, on va se retrouver bien maris – et à sec, pour ainsi dire!

La présidente. Il va falloir conclure.

M. Daniel Sormanni. Il y a d'autres problématiques, dont celle des routes. Allez, on va en reparler encore un petit coup, de cette fameuse convention sur l'entretien des routes en ville de Genève et des frais de police!

La présidente. Exprimez-vous sur la motion M-1621, Monsieur Sormanni!

M. Daniel Sormanni. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, je crois que tout ça doit être mis à plat. Pour ce faire, il faut s'y prendre à l'avance, très à l'avance! Il ne sera pas de trop de s'y prendre maintenant. Je vous invite donc à soutenir la motion M-1621.

La présidente. Merci. Je vous rappelle que le renvoi de cet objet à la commission des finances a été demandé.

M. Vincent Schaller (UDC). Sur le fond, l'Union démocratique du centre soutient la motion M-1621 du Parti démocrate-chrétien, bien sûr. Nous souhaitons un retour à l'équilibre budgétaire pour 2028. Je rappelle que ce retour à l'équilibre avait été engagé par M^{me} Sandrine Salerno dans son projet de budget municipal pour l'année 2020. Malheureusement, pour l'année 2021 les choses ont déraillé et on n'est plus du tout sur ce chemin du retour à l'équilibre.

Je répète que, sur le fond, l'Union démocratique du centre soutiendra évidemment cette motion. Toutefois, je tiens à signaler que le texte du Parti démocrate-chrétien relève un peu de la gesticulation. Bien sûr que ce chemin de retour à l'équilibre est quelque chose qui devait être décidé et voté au niveau cantonal par

les députés! Ce sont eux qui devaient fixer le cadre de l'autorisation de déficit provisoire. Or on ne sait pas où étaient les députés démocrates-chrétiens, quand il s'agissait de penser à l'idée d'amener les communes à revenir à l'équilibre budgétaire au bout du délai imparti. En tout cas, ils n'étaient pas là, ils n'étaient pas au rendez-vous! Evidemment qu'on aurait souhaité que cette règle soit fixée au niveau cantonal, ce qui n'a pas été le cas.

La motion M-1621 relève de la gesticulation également parce que, pas plus tard que ce soir et hier, le groupe démocrate-chrétien a voté en applaudissant entre autres 108 places de crèche avec la proposition PR-1421 et une Maison du sport avec la proposition PR-1410. On attendra donc le Parti démocrate-chrétien au moment du budget 2022! Nous voterons quand même cette motion, pour faire plaisir – mais sans trop y croire.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré, ce qui signifie qu'un intervenant ou une intervenante par groupe peut prendre la parole pendant quatre minutes, selon décision du bureau.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche tient à rappeler que, déjà dans le projet de budget 2021, le déficit était programmé et respectait le cadre défini par l'Etat. Ce déficit a été programmé au vu de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et de ses répercussions, mais aussi à cause de l'épidémie de Covid-19. Lors du vote du budget, nous aurions même souhaité que ce déficit puisse être plus élevé. Les comptes de la Ville, actuellement à l'étude en commissions, confirment un déficit encore plus important.

Tout le monde s'accorde sur le fait que nous traversons une crise majeure, la crise sanitaire provoquant une crise économique grave aussi. Il a été nécessaire et indispensable que l'Etat intervienne aux niveaux fédéral, cantonal et communal pour soutenir les personnes et les entreprises en difficulté dans les secteurs les plus touchés. Dans cette situation, les besoins de la population sont notre priorité. Comment assurer nos prestations, comment soutenir les associations dans leur action tout en ayant une politique exemplaire en tant qu'employeur? C'est ça, notre boussole! C'est en identifiant ces besoins que nous nous demanderons comment y faire face en cherchant les moyens financiers nécessaires. Nous prôtons donc une démarche inverse par rapport à la motion M-1621.

Pour Ensemble à gauche, le déficit n'est pas une fatalité. Il est le résultat d'une politique économique et de rapports de force politiques. Nous constatons que ce sont les mêmes qui crient au scandale par rapport à la gestion du déficit et à la dette qui, depuis de nombreuses années, se précipitent pour diminuer les revenus

des collectivités publiques. Ce fut le cas dernièrement avec la RFFA, c'est le cas aujourd'hui avec leur volonté d'abolir la taxe professionnelle et avec le report des charges du Canton sur les communes, pour ne citer que trois exemples.

Notre réflexion est différente. Selon nous, au contraire, il faut se demander comment augmenter les revenus de la collectivité publique pour faire face aux besoins qui vont croissant. Ne l'oublions pas: dans cette crise, il y en a qui ont perdu beaucoup; or d'autres ont beaucoup gagné, notamment certains secteurs comme la pharma ou l'informatique. Au niveau international, les riches sont devenus encore plus riches à travers cette crise, situation que nous dénonçons. Pour nous, en situation de crise, ce sont les plus fortunés qui doivent davantage participer à l'effort public. C'est la seule manière de diminuer les inégalités sociales, au lieu de les augmenter. Plusieurs objets que nous avons déposés demandent cela.

Par ailleurs, de toute façon l'Etat définit un cadre. Or la Ville se situe dans ce cadre et notre travail se fait forcément aussi dans ce cadre-là. Comme l'a exprimé le Parti socialiste, nous trouvons que nous devons nous engager, par l'intermédiaire de nos élus au Grand Conseil, à essayer de modifier ce cadre. Dans la situation toujours exceptionnelle d'aujourd'hui, Ensemble à gauche souhaite partir des besoins de la population, lesquels sont aussi exceptionnels cette année. C'est-à-dire que nous partons du point de vue des personnes et de leurs besoins concrets, plutôt que de celui de la gestion du déficit. Nous ne sommes pas opposés à un débat sur ces enjeux, mais nous sommes d'avis que lancer un tel débat en le fondant sur l'injonction «halte au déficit!» ne lui permet pas de se dérouler dans des conditions bonnes et acceptables pour nous. Nous refuserons donc la motion M-1621. (*Applaudissements.*)

M. Maxime Provini (PLR). La motion M-1621 est intéressante. Il y a surtout une chose qui est intéressante: on pense que le Conseil administratif devrait avoir dans ses objectifs – pour M. Gomez, ça devrait être évident – qu'un retour à l'équilibre budgétaire est nécessaire le plus rapidement possible. La loi impose un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2028, raison pour laquelle cette date est citée dans la motion.

Nous, si c'était possible – et j'ose l'espérer, quant à moi –, nous souhaiterions que le Conseil administratif revienne à l'équilibre avant! Avoir des comptes équilibrés est quand même un devoir que nous avons envers nos contribuables! On ne peut pas sans cesse dépenser l'argent des contribuables, sans se soucier de ce qu'il adviendra pour les générations futures! Pour le Parti libéral-radical, il faut un retour à l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible. J'espère, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs, que vous en avez bien conscience et que vous prendrez vos responsabilités pour maintenir des finances saines en Ville de Genève.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je profite du bon sens qui semble émaner de l'intervention de M. Provini pour lui recommander de nous aider dans cette tâche, et donc de retirer l'appui qu'il a formulé à la proposition de suppression de la taxe professionnelle. (*Applaudissements.*) En effet, Monsieur le conseiller municipal, le retour à l'équilibre budgétaire sera d'autant plus difficile qu'on soutiendra cette politique – à laquelle vous souscrivez – visant à appauvrir les communes. Je pense donc que vous devez faire preuve de cohérence par rapport à vos dernières paroles et retirer cette initiative qui, manifestement, a l'air de vous faire plaisir. La diminution des recettes va mettre et met déjà les communes en difficulté.

Nous n'avons pas toujours fait preuve de cohérence – je dis «nous» d'une façon générale. Je tiens à rappeler, parce qu'il faut le faire, que la RFFA a été votée par l'ensemble de la députation de Genève au Conseil national – à l'exception notoire d'une conseillère nationale, M^{me} Mazzone. Sinon, l'ensemble du Conseil national genevois a voté la loi relative à la RFFA, dont nous voyons aujourd'hui les conséquences.

Je trouve que le maintien des prestations est fondamental. Vous avez raison, Mesdames et Messieurs, de dire qu'il y a des prestations au niveau du social qui doivent ou devront être assurées. Mais il y a aussi la loi, qui est cantonale et qui nous contraint. Heureusement que nous avons réussi à obtenir le délai de 2028, parce que le Canton s'est bien rendu compte que le retour à l'équilibre budgétaire selon la première mouture prévue dans le cadre de la RFFA ne serait pas possible avant. Il nous donne donc trois ans de plus pour revenir à l'équilibre budgétaire.

Ce retour à l'équilibre ne se fera pas en diminuant les prestations à la population, vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs, car aucun d'entre nous ici ne l'acceptera. Une telle mesure est bien facile à proposer comme ça, de manière aléatoire! Je me réjouis quand même d'avoir ce débat, pour qu'on me dise quelle est la prestation sociale qu'aujourd'hui les uns ou les autres voudraient supprimer.

Cependant, il est vrai que le Conseil administratif est inquiet. Pourquoi? Comme je viens de le dire, nous avons une inquiétude pour les recettes fiscales face aux incidences de la RFFA dans les années à venir. Nous avons une deuxième inquiétude, encore bien plus grande: c'est le désengagement du Canton d'un certain nombre de prestations et le transfert des charges du Canton vers les communes, qui met en péril nos finances. M. Provini en parlait lui-même tout à l'heure, je compte donc sur lui non seulement pour retirer son appui au projet de suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour intervenir auprès de sa députation au Grand Conseil. Je suis persuadé qu'il le fera, pour que ce transfert de charges du Canton sur les communes ne puisse pas se faire, ou qu'il se fasse d'une manière concertée et ne mette pas en péril l'ensemble des budgets communaux. En tout cas, c'est mon souhait.

Ensuite, je pense qu'il ne faut pas mélanger budget de fonctionnement et budget d'investissement, même s'il est vrai que le budget d'investissement aura des conséquences sur le budget de fonctionnement. Nous sommes conscients qu'il y a un certain nombre d'engagements à prendre en faveur de la population – et même des entreprises genevoises – dans le budget d'investissement qui sont et qui seront nécessaires. Le Conseil administratif prendra ses responsabilités dans ce sens. Quant à la motion qui consiste à dire...

La présidente. Il faudra conclure là-dessus, Monsieur Gomez.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je vais conclure. Quant à la motion M-1621 du Parti démocrate-chrétien qui consiste à dire qu'il faudrait que le Conseil administratif commence à réfléchir... Le Conseil administratif a commencé il y a déjà pas mal de semaines – de mois, même – à réfléchir sur la situation financière de la Ville de Genève, surtout après le budget 2021 accepté l'année passée et les comptes 2020. Le Conseil administratif s'efforce de réfléchir à l'ensemble des besoins et des prestations. On n'est pas en train d'inventer une démarche, puisque c'est une démarche constante dans tous les exécutifs. Je suis persuadé que l'on procède à ces réflexions et à l'examen des prestations délivrées de manière générale.

Je conclurai par là, Madame la présidente. Il est bien entendu qu'il faut mener cette réflexion et discuter, car la situation – surtout pour les villes – est assez grave. On doit en débattre en fonction des besoins qui se manifestent dans les villes et notamment dans la grande ville de Genève. Mais de grâce, Mesdames et Messieurs, ne compliquez pas la tâche en supprimant certaines recettes! Au contraire, voyons s'il est possible d'augmenter les revenus de la Ville pour qu'elle puisse assumer l'ensemble de ses prestations. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je rappelle, pour la bonne forme, que les quatre minutes du débat accéléré s'appliquent aussi au Conseil administratif...

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Ah? Je ne le savais pas.

La présidente. Voilà, vous êtes au courant maintenant!

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est accepté par 50 oui contre 23 non.

5. Résolution du 18 mai 2021 de M^{mes} et MM. Monica Granda, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Maryelle Budry, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Livia Zbinden, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Olivier Gurtner, Arnaud Moreillon, Pierre-Yves Bosshard, Denis Ruyschaert, Théo Keel, Pascal Holenweg, Anna Barseghian et Luc Barthassat: «Soutien au droit à la vie et à la justice sociale pour le peuple colombien» (R-284)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- la grave situation politique et sociale que vit la Colombie en ce moment, face à une série de mesures économiques et sociales en débat au Congrès (réforme fiscale, réforme des pensions, réforme de la santé), qui tendent à accentuer davantage la pauvreté, le chômage et la précarité que vivent déjà la majorité des Colombiens;
- que depuis le début de la grève nationale, le 28 avril 2021, les actions pacifiques suivies par des millions de Colombiens ont été réprimées violemment par les forces de l'ordre, lesquelles ont fait un emploi disproportionné et indiscriminé de la force en utilisant des méthodes et des armes qui violent les protocoles et normes internationaux;
- que le droit à protester pacifiquement, consacré par l'article 37 de la Constitution colombienne, n'est pas respecté;
- que l'Etat reste dans une position de force face à la mobilisation massive des citoyens et citoyennes, qui exigent que cesse la violence policière laissant un bilan d'une cinquantaine de personnes tuées, principalement à cause des armes à feu et des inhalations de gaz. On dénombre près de 1000 arrestations arbitraires, des centaines de personnes disparues et des dizaines des femmes violées;
- que ces actes ont été dénoncés par l'ONU, des ONG de défense des droits humains, dans le cadre de l'Espace de coopération pour la paix en Colombie, et qu'un appel international à l'aide est lancé;
- que les principales instances judiciaires et institutions colombiennes, qui représentent les citoyens et citoyennes, ne sont pas en mesure de faire face à cette problématique à cause de la profonde crise éthique au sein du gouvernement actuel;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 7689.

- que la Confédération suisse est dépositaire de l'accord final de paix de 2016, destiné à mettre fin au conflit colombien et à construire une paix stable et durable. La nouvelle stratégie de coopération internationale suisse en Colombie a comme objectif, depuis 2017, la protection de la population touchée par le conflit armé, la consolidation de la paix et des droits de l'homme, ainsi que le développement économique durable et inclusif;
 - que Genève est l'un des principaux centres de la diplomatie mondiale et un carrefour international de la paix et des droits humains, vu qu'elle abrite notamment le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le siège des Nations unies;
 - l'importante communauté colombienne installée à Genève qui est particulièrement affectée et inquiète de la situation dans son pays d'origine,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de signifier au Conseil fédéral la préoccupation de la Ville de Genève face à la situation humanitaire en Colombie;
 - de demander aux autorités fédérales de prendre toute initiative utile pour le soutien du peuple colombien et le respect des droits humains, afin que les crimes commis dans le cadre de ces manifestations ne restent pas impunis.

Préconsultation

M^{me} Monica Granda (EàG). La situation politique et sociale grave que vit actuellement la Colombie a commencé par la manifestation du 28 avril dernier, invoquée comme réponse à une réforme fiscale que le gouvernement voulait imposer pour respecter les accords avec le Fonds monétaire international (FMI).

Le comité national de la grève, composé entre autres de syndicats, d'étudiants, d'éducateurs, de paysans, d'indigènes et d'Afro-Colombiens, s'est vite vu dépassé par un mouvement social composé, pour l'essentiel, de personnes qui n'étaient pas organisées et qui ont répondu spontanément à l'appel relayé par les réseaux sociaux. On estime que la mobilisation massive a réuni à peu près 3 millions de personnes dès les premiers jours, non seulement dans les grandes villes du pays comme Bogotá, Cali, Medellín ou Barranquilla, mais aussi dans les plus petites agglomérations.

Rapidement, les manifestants ont dû s'organiser pour faire face à la répression qui a été terrible dès le début et qui s'est fortement durcie par la suite. Le 1^{er} mai, le président Duque a militarisé les villes, des hélicoptères ont tiré sur des manifestants, les tanks ont envahi les rues et les soldats ont visé tant les personnes descendues dans la rue que les fenêtres des habitations. La ville de Cali et sa région ont été littéralement assiégées. Le bilan à ce jour est très lourd: on parle

de plus de 50 morts – pour la plupart des gens autour de la vingtaine, mais aussi des enfants –, de dizaines de disparus et de milliers de blessés. Une trentaine de personnes ont perdu un œil. Il s’agit malheureusement de données provisoires, car le bilan des victimes s’alourdit de jour en jour.

Ces mobilisations sociales sont les plus grandes de ces dernières trente années. Cela peut être dû au nouveau contexte politique suite à la signature des accords de paix de 2016. Le conflit armé peut avoir laissé la place à des manifestations plus ouvertes et à de nouveaux acteurs sociaux sur des thématiques comme la précarité et la pauvreté, qui touchent plus de 45% de la population, ou encore le chômage qui atteint un taux de plus de 20%, l’inégalité sociale, le manque d’éducation, le mauvais état du système de santé... En définitive, un manque de futur plus digne.

Malheureusement, le gouvernement a répliqué au cri d’alerte des citoyens par une répression extrême – ce même gouvernement qui, depuis le début des accords, n’a pas cessé de saborder la construction de la paix. L’assassinat de plus de 1000 leaders sociaux, ainsi que de plus de 277 ex-combattants, met en évidence le non-respect desdits accords de paix de la part du gouvernement. C’est pourquoi il est primordial que la communauté internationale réponde à cet appel à l’aide du peuple colombien, pour que les droits humains, le droit à la manifestation pacifique des citoyens et le droit de vivre en paix soient respectés. La Colombie a besoin d’une solution politique à la crise sociale, et non de l’exercice de la violence comme unique réponse à tous ses problèmes. C’est pourquoi, ce soir, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Ensemble à gauche vous invite vivement à soutenir la résolution R-284. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l’entrée en matière sur la résolution est acceptée par 40 oui contre 21 non (1 abstention).

M. Ahmed Jama (S). Chères et chers collègues, la Suisse et la Colombie entretiennent des relations étroites et diversifiées, renforcées par l’organisation régulière de consultations politiques et de rencontres de haut niveau. La Colombie est un pays prioritaire pour la Suisse dans le domaine de la coopération économique, de l’aide humanitaire et de la promotion de la paix. La protection et la promotion des droits de l’homme revêtent une grande importance et constituent un objectif à part entière de la politique étrangère de la Suisse. C’est pourquoi nous demandons au Conseil administratif de demander aux autorités fédérales de prendre toute initiative utile pour le soutien au peuple colombien et le respect des droits humains, afin que les crimes commis dans le cadre de ces manifestations ne restent pas impunis. (*Applaudissements.*)

M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, vous poserez la question: pourquoi soutenir la Colombie, puisque c'est à des milliers de kilomètres d'ici? J'entendais des remarques ironiques derrière moi... Eh bien, c'est triste! Souvent, quand les gens entendent parler de ce pays, les premières choses qui viennent à l'esprit sont la drogue, la criminalité ou d'autres aspects négatifs liés à l'histoire du pays, qui a souffert pendant de nombreuses années des conséquences d'une guerre de pouvoir, de la violence et des inégalités.

Mais derrière cette phrase, la Colombie est un magnifique pays avec une des plus grandes richesses en biodiversité de la planète, un pays très riche culturellement et ethniquement divers, avec plus de 40 ethnies indigènes et plus de 10% de population afro-colombienne, avec une population gaie, serviable, gentille, persévérante et hospitalière. C'est une population qui ne rêve que de paix, de justice et de conditions de vie dignes.

Malheureusement, ce rêve se voit de plus en plus anéanti, depuis quelques années. Chaque effort pour rebondir est un échec. Suite à plusieurs réformes parlementaires, le peuple succombe à la pauvreté et n'a qu'un accès limité à l'éducation et à la santé. Les gens voient leur espoir s'éloigner face à un système capitaliste qui rend les riches de plus en plus riches et plonge les pauvres dans la misère.

Le 28 avril dernier, le peuple colombien s'est mis en grève suite à la proposition par le gouvernement d'une réforme fiscale selon laquelle la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) passerait de 5 à 19% pour l'essence, les services de base et les produits de première nécessité tels que la viande, le poisson, le lait, le fromage, les pâtes, la farine, les œufs, l'oignon, le café, le sucre, le sel, le chocolat, les fruits, etc. Et cela, alors que le salaire minimum est à peine l'équivalent de 250 francs. Les gens ont donc décidé de sortir dans la rue pour dire: «Stop, on n'arrive plus à survivre, on a besoin d'une meilleure qualité de vie et de meilleures opportunités pour tous et pour toutes.»

Malheureusement, la réponse de l'Etat à ce cri d'injustice du peuple colombien a été la violence – une violence démesurée, disproportionnée qui, jusqu'à aujourd'hui, frappe la population aux yeux de millions de Colombiens et du monde entier. Aujourd'hui, le cri des Colombiens et des Colombiennes au pays et dans le monde entier est un cri désespéré pour arrêter cette guerre civile. Des appels à l'aide se font entendre tous les jours, pour dire: «On n'est pas seulement en train de nous appauvrir, mais on tente aussi de nous tuer.» Le peuple colombien crie pour le respect des droits humains, pour le respect de la dignité et pour la paix.

La résolution R-284 a pour but de demander le soutien des autorités fédérales. Elle s'appuie sur le fait que la Suisse et la Colombie entretiennent des relations

étroites et diversifiées, renforcées par l'organisation régulière de consultations politiques et de rencontres de haut niveau, et que la Colombie est un pays prioritaire pour la Suisse dans le domaine de la coopération économique, de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix. La Suisse est dépositaire de l'accord final de paix de 2016. La stratégie de coopération est basée sur la protection des défenseurs des droits humains, l'implantation de mécanismes contre la violence et la consolidation de la paix et des droits humains.

Pour ces raisons, au nom du peuple colombien qui est aujourd'hui dans la détresse, mais qui a l'espoir de voir des jours meilleurs, au nom des nombreuses associations mobilisées pour dénoncer ces actes arbitraires contre la population civile, nous, les Verts, nous soutenons cette résolution et vous invitons à faire de même, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Une fois encore, voilà un texte rempli de bonnes intentions... Mais une fois de plus, c'est un problème qui n'est pas de la compétence de la Ville de Genève, ni même du Canton! On a l'habitude, au sein de ce plénum, de recevoir quantité de motions, de résolutions et de projets de délibération déposés par des conseillers municipaux au prétexte que Genève est l'un des principaux centres de la diplomatie mondiale. On n'oublie jamais d'indiquer que c'est le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)... Enfin, le siège de tout ce qu'on veut! De ce fait, on dépose moult textes pour arranger les problèmes qui se posent dans le monde entier.

Or, vu les turbulences actuelles au niveau international, on pourrait ajouter bien des points au programme de ce délibératif... Je me permets de vous faire quelques suggestions à ce sujet, Mesdames et Messieurs. (*Réactions dans la salle.*) Il y aurait les Ouïghours en Chine, qui sont persécutés et enfermés dans des camps et qui travaillent pour vous fabriquer des habits; je mentionnerai aussi les sympathisants de Navalny qui se font arrêter en Russie, les opposants d'Erdoğan et les défenseurs de la laïcité en Turquie, les forêts en Amazonie qu'on continue à détruire, la guerre entre Israël et la Palestine, les talibans en Afghanistan, les islamistes au Mali, les kidnappings d'écoliers par Boko Haram au Nigeria, Loukachenko en Biélorussie, le coup d'Etat à Myanmar...

La présidente. Et qu'est-ce que vous pensez de la Colombie, Madame Roulet?

M^{me} Michèle Roulet. ... la persécution des chrétiens en Indonésie, les opposants aux mollahs en Iran qui sont jetés en prison quand ils ne sont pas tout simplement pendus, les opposants au prince ben Salmane en Arabie saoudite,

la guerre civile en Libye, le groupe terroriste Al-Shabab qui sème la terreur en Somalie, les bombardements au Yémen lancés par l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, les conflits en Syrie entre la Turquie, les Kurdes, Daech, Al-Qaïda et le gouvernement de Bachar el-Assad, une armée communiste qui sème la terreur aux Philippines, la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, la guerre entre la Russie et l'Ukraine... Et je vous assure que cette liste n'est pas exhaustive! Je pourrais encore l'allonger en y incluant même le combat des gilets jaunes. Pourquoi ne s'en est-on pas occupés? Il y a aussi eu des personnes qui ont perdu un œil lors des manifestations des gilets jaunes! (*Réactions dans la salle.*)

Bref, je sais que ça ne vous fait pas plaisir, mais j'aimerais quand même vous dire que ces problèmes mondiaux n'ont rien à faire dans ce plénum. Même si on peut avoir des sympathies pour une cause ou une autre, ce n'est pas de notre compétence et on devrait avoir quelque retenue à cet égard. J'aimerais vous rappeler que nous avons un ambassadeur suisse aux Nations unies qui est chargé par la Confédération de la politique à mener dans ce cadre. J'aimerais donc bien qu'au sein de ce Conseil municipal on ait un peu plus de modestie et que l'on se rappelle que nous avons été élus par les Genevois pour nous occuper des affaires de la commune.

Soyez un tout petit peu réalistes! On n'arrête pas de dire qu'on n'arrive pas à avancer dans l'ordre du jour, on projette même de faire des séances supplémentaires! Le nombre de fois où on fait des débats accélérés pour qu'on n'ait plus le droit de prendre la parole... Bref, tout ça paraît complètement incohérent...

La présidente. En parlant de paroles, Madame Rouillet, je vous invite à conclure!

M^{me} Michèle Rouillet. Pour ces raisons, le Parti libéral-radical refusera la résolution R-284. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Bravo! Bravo! Bravo!

La présidente. S'il vous plaît! (*La présidente tape sur son pupitre avec le marteau pour réclamer le calme.*) Monsieur Pastore, on est ici dans un plénum! On se calme!

M. Daniel Dany Pastore. On est à Genève, Madame la présidente, pas en Colombie!

La présidente. Allez déjà vous calmer! Et puis après, on verra où on est...
Merci!

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne peux qu'être d'accord avec les propos de M^{me} Rouillet. Elle a oublié les Ouïghours en Birmanie et la persécution que subissent les minorités en Chine et ailleurs, il faut le dire!

Certes, la résolution R-284 part d'un bon sentiment. On pourrait se dire que nous devons embrasser toute la souffrance du monde. Alors là, on va avoir du boulot, hein! Hélas, comme l'a bien dit hier M. le maire – j'écoute toujours religieusement le maire – l'influence de la Ville de Genève dans ce domaine, c'est quasiment zéro pointé! Il faut bien se rendre compte que ce sont les autorités fédérales qui devraient se préoccuper de tout cela. Ici, au Conseil municipal, on ne peut faire que des déclarations. Les auteurs de la résolution R-284 se font plaisir pour pas un rond mais, finalement, ça n'aura aucune efficacité! Pour ma part, je laisse la liberté de vote à mon groupe, ses membres feront ce qu'ils voudront. Mais je répète que cette résolution n'aura pas d'efficacité du tout.

Par ailleurs, Madame le présidente, vous transmettez à votre collègue conseiller municipal M. Jama que la réserve conjoncturelle, ce n'est pas M^{me} Salerno qui l'a mise en place – c'est moi, au nom du Mouvement citoyens genevois, par le projet de délibération PRD-132. Le Parti socialiste était contre, il a même produit le rapport de minorité PRD-132 C rédigé par M. François Mireval! Alors, rendons à César ce qui appartient à César!

Une voix. Ave, César!

M. Didier Lyon (UDC). Moi, je me pose la question: où sommes-nous? Au Conseil national? Au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU)? Va-t-on prendre des sanctions contre la Colombie? Eh bien non, parce que nous sommes le Conseil municipal de la Ville de Genève! Pendant combien de temps la gauche va-t-elle nous faire perdre du temps avec des motions internationalistes? Je rappelle à la gauche que nous n'avons pas de conseiller administratif chargé des affaires étrangères ni de département des affaires étrangères. Il faut arrêter de perdre du temps! Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que vous avez été élus par les citoyennes et citoyens de la Ville de Genève, et non par des pays étrangers. Notre mission est de nous occuper des affaires de la commune, rien d'autre! Nous ne sommes pas une tribune pour parler des problèmes du monde!

Hier, nous avons eu droit à une question orale au sujet de Gaza et des bombardements de l'armée israélienne. Je rappelle juste à la personne qui a posé cette

question que le Hamas est un mouvement terroriste, c'est tout! Nous parlons maintenant de la Colombie, qui a subi une guerre civile à cause des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un mouvement terroriste qui faisait des kidnappings, qui tuait des militaires et des policiers... Bref, à quoi bon s'occuper de mouvements terroristes? L'Union démocratique du centre en a assez de devoir perdre du temps sur des questions qui ne sont pas de notre compétence. Elle vous invite à refuser la résolution R-284, Mesdames et Messieurs!

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il est vrai qu'individuellement on peut se poser des questions et soutenir – ou pas – la cause du peuple colombien. Simplement, comme cela a été dit, nous sommes au Conseil municipal. On constate surtout qu'il y a dans les invites de la résolution R-284 une demande d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. Ce n'est donc pas une déclaration pour condamner ce qui se passe en Colombie ou s'en inquiéter, mais clairement une demande adressée aux autorités fédérales de prendre l'initiative de condamner les crimes commis au sein même d'un seul pays. On le voit, ça va un peu trop loin! Si la résolution avait été plus générale, pour ainsi dire, on aurait pu en débattre, parce qu'on a le droit de garder notre capacité d'indignation. Mais en acceptant sa formulation actuelle, je pense qu'on se mêlerait clairement des affaires intérieures d'un autre pays et que le Conseil municipal n'a pas sa place dans cette affaire.

M. Sami Kanaan, maire. Effectivement, nous sommes au Conseil municipal de la Ville de Genève! Notre première priorité, ce sont les citoyennes et les citoyens de cette ville – mais également ses résidents et ses résidentes, j'y reviendrai. On l'a d'ailleurs prouvé depuis hier, puisqu'on a quand même voté deux équipements sportifs, par exemple. En cela, avec le débat démocratique qui nous caractérise, je pense qu'on a fait notre travail.

Nous avons la chance d'être dans une ville où, justement, le débat démocratique peut s'exercer dans de bonnes conditions, où il y a un service public qui assure des prestations – il a d'ailleurs besoin de moyens pour cela – et qui peut venir en aide aux gens. Je pense notamment aux personnes frappées par la crise due au Covid-19. Nous redécouvrons – car ce n'est pas vraiment une découverte – que de très nombreuses personnes dans notre ville vont mal, ou encore plus mal à cause de la crise du Covid-19. Faut-il vous rappeler, Mesdames et Messieurs, les images des files de personnes qui attendaient pendant quatre heures pour un sac de nourriture d'une valeur de 25 francs, le printemps dernier, devant le centre sportif des Vernets? Du coup, cela me permet de rappeler que la population de la Ville de Genève – et pas seulement les personnes qui votent – est d'origines diverses et multiples.

Faut-il rappeler que nous avons dans notre ville de très nombreuses personnes d'origine latino-américaine, et notamment colombienne? Il y a parmi elles beaucoup de femmes qui travaillent dans l'économie domestique, souvent illégalement, et qui ont pu – pour partie, mais c'est une trop petite partie – bénéficier de l'opération Papyrus. Cependant, comme je viens de le dire, elles sont peu nombreuses. Ce sont des gens qui contribuent à notre prospérité contre des revenus souvent très bas. C'est donc la moindre des choses que notre cité, qui est très fière d'être le siège des droits humains, les aide.

Faut-il vous rappeler, Mesdames et Messieurs, que vous avez accueilli – et tant mieux, j'étais très, très fier, ce jour-là, du Conseil municipal de la Ville de Genève – la nouvelle haut-commissaire aux droits humains de l'ONU, M^{me} Bachelet, ici même? Vous lui avez réservé une ovation debout. Plus récemment, sous l'égide de la présidente actuelle, vous avez aussi accueilli l'opposante principale au régime biélorusse, qui se bat pour la démocratie et le respect des droits humains au Bélarus. Là encore, j'étais très fier de notre cité, parce que vous avez réservé une ovation debout à cette personne. Etre le siège du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) est un motif de fierté, mais aussi une responsabilité.

Evidemment, nous n'avons pas de leviers légaux pour intervenir ailleurs. Ce n'est pas notre rôle. Mais nous avons un message symbolique et un message d'espoir à apporter aux gens qui se battent au quotidien pour le respect des droits humains. Or ces droits humains, jusqu'à nouvel avis, Mesdames et Messieurs, sont universels. J'espère que toutes les personnes ici présentes sont d'accord! Il n'est pas banal de le dire, malheureusement, car de plus en plus de régimes politiques sur cette planète remettent en doute l'universalité des droits humains dans tous les domaines: les droits individuels, les droits collectifs, les droits personnels, les droits sociaux, les droits économiques. Ils font de la violation des droits humains une vraie tactique de guerre et de mépris, de discrimination et de violence.

Je remercie beaucoup M^{me} Roulet, car elle a cité – non pas de manière exhaustive, malheureusement, puisque comme elle l'a dit il y a encore plein d'autres cas – de très nombreux régimes ou groupements qui ne respectent pas les droits humains. On a parlé hier de Gaza; on pourrait parler aussi de la Chine, de la Turquie, de la Russie, du Nigeria... Actuellement, en Amérique latine, plusieurs pays connaissent des mouvements sociaux de grande ampleur; il est évident que la crise due au Covid-19 y a contribué. Je pense à l'Argentine, au Chili qui vient de voter pour une réforme de sa Constitution afin qu'elle soit plus démocratique et plus sociale, et à la Colombie aujourd'hui même. Lorsqu'un peuple appelle au secours parce qu'il a faim et qu'on lui envoie des unités anti-émeutes qui tirent à balles réelles, il y a un devoir d'ingérence – et non pas seulement un droit d'ingérence – de toute entité démocratique qui peut, quant à elle, exprimer un avis de manière indépendante.

Bien sûr, une résolution votée ce soir n'aidera pas directement le peuple colombien de manière impérative, mais c'est un message d'espoir pour signaler que d'autres villes dans le monde n'oublient pas ces gens qui manifestent – la plupart d'entre eux vivent d'ailleurs dans des villes – et les soutiennent au moins moralement, dans la mesure de leurs moyens. Pour ces raisons, je serai fier du Conseil municipal de la Ville de Genève ce soir aussi, s'il soutient le peuple colombien dans son combat. (*Applaudissements nourris.*)

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 44 oui contre 25 non (1 abstention).

(*Applaudissements.*)

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de signifier au Conseil fédéral la préoccupation de la Ville de Genève face à la situation humanitaire en Colombie;
- de demander aux autorités fédérales de prendre toute initiative utile pour le soutien du peuple colombien et le respect des droits humains, afin que les crimes commis dans le cadre de ces manifestations ne restent pas impunis.

6. Résolution du 10 mars 2021 de M^{mes} et MM. Joëlle Bertossa, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama et Oriana Brücker: «Maintenons les cartes journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF)» (R-281)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que la Suisse a la chance de posséder un réseau de transports publics dense, notamment un réseau ferré, qui permet de se rendre facilement aux quatre coins de notre pays. Si ce réseau est efficace, les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à toutes les bourses, même avec un abonnement demi-tarif;
- qu’ainsi, depuis des années, la mise à disposition par les communes de cartes journalières donne la possibilité à beaucoup de découvrir la Suisse ou simplement de se déplacer à des prix raisonnables. Dans cet esprit, la Ville de Genève vend 60 cartes journalières quotidiennement pour le prix de 45 francs. C’est donc 21 900 cartes qui sont à disposition chaque année et le succès ne se dément pas puisqu’en 2019 ce sont 21 162 cartes qui ont trouvé preneur;
- que devant ce succès la décision de l’Alliance Swisspass qui coordonne cette prestation de la supprimer à l’horizon 2023 est un non-sens. Alors que l’on désire favoriser l’utilisation des transports publics et participer à la transition écologique, la suppression d’une prestation appréciée et hautement symbolique va dans la mauvaise direction. Au contraire, il s’agirait de stimuler ce genre de prestations;
- que les arguments entendus sur la diminution de l’utilisation de ces cartes et les difficultés de distribution ne sont pas audibles car ces éléments ne sont pas constatés sur le terrain. En outre, les projets futurs de remplacement de la prestation sont trop flous pour imaginer sereinement des solutions pérennes;
- que dans ces conditions la Ville de Genève doit pouvoir affirmer sa volonté de continuer une prestation appréciée de la population et qui s’inscrit dans la politique favorable à une mobilité respectueuse de l’environnement et accessible à tout le monde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- s’opposer à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes;
- transmettre la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier à l’Alliance Swisspass, aux CFF ainsi qu’au Département fédéral de l’environnement, des transports, de l’énergie et de la communication (DETEC).

¹ Annoncée, 5597. Motion d’ordonnancement, 7960.

Préconsultation

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Voilà une résolution qui plaira à tout le monde, car on va bien rester dans le cadre de nos frontières suisses! Il s'agit de la suppression assez incompréhensible des cartes journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF), annoncée unilatéralement par l'Alliance Swisspass au début de mars dernier. Et cela, alors que c'est une prestation qui rencontre un succès assez immense dans toutes les communes de Suisse. A Genève, plus de 21 000 cartes ont été vendues en 2019. Vernier en a vendu 7000, pour citer un autre exemple.

La Suisse possède un réseau de transports publics exceptionnel et efficace, mais cher. Par exemple, un trajet en train Genève-Zurich sans abonnement demi-tarif coûte 176 francs pour l'aller-retour, alors qu'avec une carte journalière on peut le faire pour 45 francs. A cause de la crise sanitaire, de plus en plus de Genevois et de Suisses voyagent à l'intérieur de nos frontières – pour autant qu'ils puissent le faire à des prix abordables en utilisant les transports publics.

A l'heure de la transition écologique, la suppression d'une telle prestation, appréciée et hautement symbolique, est inacceptable. Les billets dégriffés ne donnent pas droit aux mêmes avantages et ne permettent pas de choisir ses horaires. Pour les longs trajets, il sera bien moins cher de circuler en voiture. Plus de 1300 communes vaudoises, suisses et genevoises ont ainsi exprimé une opposition à cette suppression et ont demandé que cette opposition soit transmise aux acteurs concernés: l'Alliance Swisspass, les CFF et le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Merci pour votre soutien à la résolution R-281, Mesdames et Messieurs! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 62 oui contre 1 non (1 abstention).

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Quelle excellente idée de résolution ont eue là nos camarades socialistes! Ensemble à gauche félicite les camarades des rangs de devant et votera avec enthousiasme le renvoi de la résolution R-281 au Conseil administratif. De plus, on est juste avant les vacances d'été, alors que la plupart de nos compatriotes vont raisonnablement rester en Suisse. Comme le Parti socialiste a raison de demander l'urgence!

Hum hum hum... Face aux colosses des CFF, du DETEC et de l'Alliance Swisspass, on ne pense pas que nos quatre conseillères et conseillers administratifs de gauche auront la tâche facile, mais nous faisons confiance à leurs forces réunies pour convaincre ces Goliaths suisses de nous accorder la carte journalière au moins pour les vacances de Noël.

Résolution: maintien des cartes journalières des CFF

Ces cartes représentent vraiment un atout considérable pour le budget des Genevois et des Genevoises. C'est déjà le cas en temps normal, mais encore plus en cette période où tant de gens ont perdu leur emploi et leur salaire. Par ailleurs, les trains sont le moyen de mobilité le moins polluant et doivent être encore développés pour les trajets de nuit. Il est dommage que les CFF comprennent si difficilement les véritables besoins de la population et soient si mal gérés. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Nous saluons et accueillons avec enthousiasme la résolution R-281. Nous la saluons avec d'autant plus d'enthousiasme que nous avons déposé la même sous la forme d'une motion, la M-1437, en mai 2019, lors de la première tentative des CFF de supprimer ces cartes journalières. A l'instar du Parti socialiste en 2021, les groupes démocrates-chrétiens avaient alors déposé cette motion dans plusieurs communes genevoises. Effectivement, l'idée de supprimer les cartes journalières des CFF est complètement incongrue aujourd'hui, d'abord compte tenu du succès qu'elles rencontrent, mais aussi au vu du pouvoir d'achat réduit des gens à cause du Covid-19.

On sait que les cartes journalières sont un des seuls moyens de se déplacer abordables pour un grand nombre de personnes, qui peuvent ainsi faire des excursions en Suisse. M^{me} Bertossa a cité l'exemple du trajet Genève-Zurich; je prendrai celui d'une excursion sur une distance raisonnable: sans demi-tarif, l'aller-retour Genève-Fribourg coûte 84 francs, ce qui est considérable. L'inquiétant est aussi qu'en supprimant les cartes journalières on prend le risque que les gens privilégient l'automobile pour des raisons financières – or c'est exactement ce qu'on veut éviter, avec les aménagements qu'on a votés dans le contexte de l'urgence climatique.

Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien remercie le Parti socialiste d'avoir déposé cette résolution. Nous sommes heureux d'être inspirants pour le Parti socialiste, pour une fois... Nous soutiendrons donc la résolution R-281.

M. Vincent Schaller (UDC). L'Union démocratique du centre félicite M^{me} Bertossa pour la résolution R-281. L'Union démocratique du centre aime les CFF! La carte journalière, c'est aussi la possibilité pour les Genevois de visiter la Suisse et notamment des cantons comme la Thurgovie – ou d'autres cantons UDC – pour voir comment ça se passe au-delà de la Versoix... (*Rires.*) Pour 40 francs, les Genevois peuvent facilement se faire une idée des cantons correctement gérés en Suisse. Ce n'est pas le bazar partout comme à Genève! La carte journalière est aussi une tradition suisse, comme le wagon-restaurant. Par conséquent, l'Union démocratique du centre soutient évidemment le maintien de la carte journalière des CFF pour l'ouverture d'esprit des Genevois.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Nous sommes d'accord avec l'Union démocratique du centre, nous sommes d'accord avec le Parti socialiste, nous sommes d'accord avec le Parti démocrate-chrétien... et nous sommes surtout très contents que le soutien à la mobilité douce, raisonnable et sans discrimination soit ravivé et défendu de manière active.

Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs: la carte journalière des CFF ne remplace pas les billets dégriffés. En effet, les billets dégriffés portent sur un parcours déterminé, alors qu'avec la carte journalière on peut se rendre n'importe où en Suisse.

La deuxième chose qu'il est important de comprendre, c'est que les cartes journalières permettent à des personnes qui ont des difficultés de déplacement dues à leur âge ou à leur état de santé d'être accompagnées par quelqu'un pour effectuer des trajets en train, ce qui leur permet de se rendre à certains endroits à des prix abordables. Faute de quoi, comme l'a rappelé ma collègue Alia Chaker Mangeat, un simple déplacement dans le canton de Fribourg et retour revient à plus de 80 francs – et à plus de 160 francs avec un accompagnant. Pour une seule destination dans la journée, ça fait cher!

En outre, la population est vieillissante. On constatera bientôt que de plus en plus de personnes auront besoin de pouvoir se déplacer accompagnées. Par ailleurs, la mobilité est ancrée dans nos ADN des temps modernes et les familles habitent par monts et par vaux. Or elles ne pourraient plus se retrouver, s'il ne leur était pas possible de se rendre à des prix modestes dans leur canton d'origine où vivent les grands-parents ou la nouvelle famille constituée. La carte journalière des CFF sert aussi à cela! On observe que les visites hebdomadaires ou même mensuelles permettent parfois de rassembler les familles grâce aux cartes journalières. Alors non, ce n'est pas juste une dépense! C'est un choix de vie, un choix de société, un choix de mobilité, un choix de solidarité.

Nous remercions le Parti socialiste pour la résolution R-281 que nous, les Verts, nous voterons sur le siège.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical soutiendra évidemment la résolution R-281. C'est assez rare pour que je le signale: je dirais que, si le groupe socialiste ne l'avait pas déposée, le Parti libéral-radical l'aurait fait.

Des voix. Aaaaaah!

M^{me} Michèle Roulet. Pour être encore plus précise, ça ne s'est pas tout à fait passé comme ça. Ce sujet a été abordé à la commission des finances, nous en avons parlé et nous nous sommes rendu compte que beaucoup de communes

Résolution: maintien des cartes journalières des CFF

avaient déjà fait la même demande auprès des CFF. Je pensais que la problématique était déjà entre les mains du Conseil administratif, en quelque sorte, et que cette demande serait faite par la Ville de Genève aussi. Mais pour les bonnes causes, les socialistes et les libéraux-radicaux peuvent parfois se rejoindre – c’est également le cas de la Cité de la musique, en l’occurrence, puisque nous nous rejoignons pour dire oui au projet de Cité de la musique! Voilà de bonnes causes que nous applaudissons!

M. Sami Kanaan, maire. Cette unanimité en faveur de la résolution R-281 réjouit bien évidemment le Conseil administratif. Nous nous battons depuis des années pour le maintien de ce dispositif extrêmement apprécié par la population que sont les cartes journalières des CFF. Vous avez reçu les chiffres en commission des finances, Mesdames et Messieurs: nous achetons chaque année 21 600 cartes journalières, qui sont quasiment toutes vendues. Il y a même souvent des listes d’attente – enfin, je veux dire plutôt qu’il y a plus de demande que d’offre, tellement ces cartes sont appréciées.

C’est un fait que nous avons en Suisse un réseau ferroviaire parmi les plus denses du monde. D’ailleurs, vous savez probablement que les Suisses et les Japonais se disputent régulièrement la première place mondiale de consommation de train par habitant. Mais ce moyen de transport est aussi onéreux, effectivement, malgré certaines mesures tarifaires pour les jeunes, par exemple. De ce fait, pour les familles ou les groupes qui n’atteignent pas la taille critique leur permettant d’obtenir des rabais, il est objectivement cher de découvrir notre pays, alors que celui-ci est magnifique.

Je donne raison à M. Schaller: il vaut la peine de se promener dans notre pays! Il a proposé quelques destinations... Pour ma part, je citerai l’exemple de Bâle, canton-ville extrêmement bien géré par les Roses-Verts, ou encore de la ville de Zurich, de la ville de Berne... Blague à part, il est vrai que notre pays offre une grande diversité. D’ailleurs, la crise a montré que, puisque les voyages à l’étranger sont devenus très difficiles, voire impossibles, plein de Genevoises et de Genevois ont réalisé à quel point nous vivons dans un pays absolument magnifique.

La résolution R-281 viendra donc à l’appui de la position du Conseil administratif. Je suis obligé de vous dire que je ne suis pas extrêmement optimiste, Mesdames et Messieurs, car les CFF sont une régie autonome qui a ses propres impératifs financiers, sur la base du mandat de prestations que lui confère la Confédération.

Du coup, je me permets une remarque plus large sur les anciennes régies fédérales qui, en principe, assument des missions de service public. Je pense aux CFF, mais aussi à la Poste ou à Swisscom. Là, j’en appelle aux élus de droite du

Conseil municipal pour qu'ils s'adressent à leurs élus fédéraux: on ne peut pas demander à ces régies de faire du service public avec des tarifs abordables tout en les mettant sous pression pour augmenter leurs recettes propres et diminuer les apports de la part de la Confédération qui, d'ailleurs, se porte financièrement très bien. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre! Le résultat, c'est que ces régies fédérales sont malheureusement obligées d'entrer dans une logique commerciale qui consiste à renoncer à des mesures en soi bienvenues et à ne pas inciter la clientèle à les utiliser. En effet, les CFF disent que, à un moment donné, on ne peut pas avoir les deux. J'en appelle aussi aux Chambres fédérales, qui doivent arrêter de faire pression sur les régies fédérales et leur donner les moyens d'assurer leurs missions de service public dignement, avec toute la diversité de l'offre accessible que nous souhaitons.

En tout cas, la résolution R-281 est bienvenue et nous la transmettrons évidemment à qui de droit à Berne. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (66 oui).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- s'opposer à la suppression des cartes journalières CFF mises à disposition par les communes;
- transmettre la présente opposition aux acteurs concernés, en particulier à l'Alliance Swisspass, aux CFF ainsi qu'au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Motion: prix d'architecture de la Ville de Genève
pour favoriser la transition écologique

7. Motion du 30 mars 2021 de M^{mes} et MM. Anna Barseghian, Denis Ruyschaert, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux et Philippe de Rougemont: «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!» (M-1607)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'urgence climatique a été déclarée par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en 2019, avec l'objectif de réduire de 60% les émissions de carbone en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050;
- que, pour les constructions neuves, plus de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre sont générées par le chantier et les matériaux de construction;
- qu'il y a lieu de concentrer les efforts de la «fabrique de la ville» sur l'intensification des usages, la transformation des bâtiments existants et le recyclage des espaces déjà urbanisés pour ainsi rebondir, devenir résilient face à l'épreuve de la densification et rendre nos villes plus durables, accueillantes et agréables à vivre sans les étendre davantage;
- qu'aujourd'hui l'enjeu est de chercher des modèles pour bâtir une ville à la fois durable et capable de s'adapter au changement climatique;
- que l'architecture résiliente² rejoint les engagements qui concernent la collectivité et l'intérêt public, la qualité de vie des gens et le respect de leurs milieux;
- que l'architecture durable³ désirée se bâtit avec de nouveaux matériaux biosourcés, tels que le bois, le chanvre, le colza, le miscanthus, la balle de riz, la paille, les anas de lin, le liège, la rafle de maïs, le roseau, la laine de mouton, les matériaux géosourcés dont la terre crue ou la pierre sèche. Ces matériaux présentent généralement une faible empreinte environnementale lorsqu'ils sont locaux et peu transformés. Certains d'entre eux sont issus du réemploi ou de la revalorisation des déchets, de sous-produits et de coproduits, tels que la ouate de cellulose, les textiles recyclés, le bois de palette, le carton;
- qu'à ce jour il est particulièrement difficile pour les architectes de porter les valeurs écologiques dans l'exercice de leur métier, car le défi est d'assembler

¹ Annoncée, 6198. Motion d'ordonnancement, 7691.

² L'architecture résiliente a pour but de résister et permettre d'être en fonction avant, pendant et après des chocs ou perturbations des catastrophes naturelles ou changement climatique.

³ L'architecture durable a pour but de réduire l'empreinte écologique.

Motion: prix d'architecture de la Ville de Genève
pour favoriser la transition écologique

différents corps de métiers et divers points de vue pour créer un véritable projet de la transition écologique de nature pluridisciplinaire;

- que ce travail de réflexion écologique complexe en architecture n'est actuellement pas suffisamment valorisé financièrement de la part des maîtres d'ouvrage, en raison notamment du modèle économique standard actuel,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- créer un prix bisannuel de la Ville de Genève qui récompense des réalisations de projets d'architecture ou d'urbanisme contribuant le mieux à la transition écologique;
 - créer un tel prix dans les meilleurs délais, étant donné la nécessité urgente d'aller vers la transition écologique;
 - s'assurer que le jury soit pluridisciplinaire et renouvelé régulièrement, et qu'il analyse les projets sur la base des critères suivants: rapport harmonique et respectueux avec le monde du vivant déjà sur place, renouvellement de la biodiversité, transformation et recyclage du déjà-là, adaptabilité à des usages évolutifs, mixité des usage sociaux et générationnels, sobriété constructive et d'utilisation, recours aux énergies renouvelables, relation étroite au climat et à ses agents comme l'air, la lumière et l'eau et enfin résistance aux catastrophes à venir.

Préconsultation

M^{me} Anna Barseghian (Ve). On sait que plus de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre sont générées par les chantiers et les matériaux de construction. Et pourtant, le monde de la construction et de l'architecture est, par défaut, le monde environnant l'humain, son habitat, ses conditions d'existence. La complexité de l'architecture est sa faiblesse aussi, parce qu'elle est prise dans une chaîne de relations qui la relie à des métiers voisins et des contraintes économiques et avec laquelle elle doit composer. Mais c'est aussi sa force, parce qu'elle peut apporter un changement – notamment des changements écologiques – dans cette chaîne relationnelle.

C'est la responsabilité de l'architecte de parvenir à assembler ces différents corps de métiers et différents points de vue pour faire un projet, pour faire un milieu de vie. C'est un travail de recherche énorme qu'il faut mener particulièrement aujourd'hui, pour une transition écologique en amont du reste – et ce travail, pour la plupart des architectes, ne sera jamais rémunéré.

C'est ici qu'une récompense symbolique a sa place: un prix d'architecture pour une architecture de la transition écologique. Il faut le voir et le penser aussi comme un outil de travail, un outil d'accompagnement, un outil d'action pour

Motion: prix d'architecture de la Ville de Genève
pour favoriser la transition écologique

la Ville, pour le milieu de l'architecture et pour les habitants. Ce n'est ni de la charité, ni des médailles à diffuser. Il peut être annoncé par un appel thématique contenant les préoccupations de la Ville dans ses réalisations, il peut rendre visibles des efforts remarquables qui existent déjà. Il faut travailler maintenant, sur le terrain, pour un avenir possible.

J'insiste sur l'urgence: on n'a plus le temps d'attendre avec la transition écologique, on doit rendre à l'architecture ses gestes archaïques qui servent à nous procurer des conditions d'existence. Merci pour votre «archi-attention», Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 55 oui contre 6 non (1 abstention).

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Au Parti démocrate-chrétien, nous trouvons la thématique de la motion M-1607 très intéressante. Je pense qu'elle mérite d'être étudiée à la commission des travaux et des constructions, où je crois que la motionnaire a demandé le renvoi. Je trouve intéressant qu'on puisse connaître au maximum les nouveaux matériaux utilisés aujourd'hui dans la construction, ainsi que le coût inhérent, mais aussi le coût énergétique et le coût de l'énergie grise impliqués dans la construction de différents bâtiments. C'est un vaste sujet, qui est très passionnant. J'espère que la commission se donnera la peine d'étudier tout cela.

Quant au prix d'architecture, on peut évidemment en créer un pour récompenser des inventions – car on va parler d'inventions et pas d'architecture, puisqu'il s'agit d'une étude des matériaux, à ce que j'ai compris de la motion. Je me réjouis vraiment qu'on travaille sur ce sujet, parce que c'est le sujet de l'avenir, tout simplement! Comment construire avec ce qu'on a chez nous, au plus près de nous? Avec du bois, de la terre... Bref, ces différents éléments qui font qu'on peut construire de façon pérenne, ici en ville. Vivement cette discussion en commission! Je remercie les Verts pour le dépôt de la motion M-1607.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur le fait que, le plus souvent, l'obstacle à des constructions qui tiendraient compte de ces nécessités écologiques vient du fait que les demandes sont freinées par le Département cantonal du territoire, les autorisations de construire ne sont pas accordées, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)

Motion: prix d'architecture de la Ville de Genève
pour favoriser la transition écologique

trouve que ça ne s'intègre pas bien dans le paysage, etc. Alors moi, j'ai l'impression qu'avant de lancer un prix d'architecture on ferait peut-être mieux de vérifier un peu ce qui se passe à l'étage du Conseil d'Etat, pour savoir comment faire avancer Genève et ne pas faire absolument n'importe quoi dans ce domaine.

Cela dit, bien entendu, toute amélioration des constructions – en particulier au niveau des méthodes d'isolation et d'autres conceptions plus intelligentes – doit être encouragée. Mais je crois qu'il ne sert pas à grand-chose de distribuer des prix à des architectes qui auraient de bonnes idées – et Dieu sait qu'il y en a partout sur la planète! – si, ensuite, ils ne sont pas autorisés à les mettre en pratique.

M. Olivier Gurtner (S). La motion M-1607 prévoit un prix d'architecture bisannuel pour récompenser la mission, l'expertise, l'intelligence et la créativité des architectes en matière de transition écologique. Parmi les critères énoncés, il y a le rapport à l'environnement. On peut citer, par exemple, le duo d'architectes Lacaton & Vassal, qui a gagné récemment le prix Pritzker, l'équivalent du prix Nobel pour l'architecture. D'ailleurs, les curieuses et les curieux – notamment les piétons et les cyclistes – peuvent voir un immeuble réalisé par ce duo d'architectes en haut de la voie verte à Chêne-Bourg.

Quant au lien avec le vivant, il est important, bien sûr, mais encore faut-il le définir. Si, pour protéger un caillou, on ne peut plus construire, on risque quand même d'avoir quelques problèmes! La mixité entre générations et la mise en commun des moyens utilisés dans le cadre des usages sociaux est aussi un très bon point souligné dans la motion M-1607. En effet, l'habitat que l'on pourrait qualifier de très traditionnel implique souvent la recréation d'infrastructures ou de micro-infrastructures qui sont reproduites dans chaque foyer individuel. Par exemple, je citerai la tour de lessive, qu'on voit incorporée dans chaque appartement au lieu d'un partage plus large des ressources. Ce sont des points qui peuvent être importants au niveau de la durabilité.

Quant à la question de l'air, de la lumière, de l'eau, il faut quand même souligner que Le Corbusier en parlait déjà dans son manifeste *Vers une architecture* en 1923 – mais un tout petit peu plus tôt, en 15 av. J.-C., Vitruve en avait parlé aussi dans son traité d'architecture. Donc oui, ce sont des valeurs importantes! Mais ce sont des valeurs qui existent déjà et sont intégrées par des architectes à leur travail, ce qui nous permet de les intégrer à notre réflexion. Citons l'enjeu des catastrophes à venir et le climat dérégulé – on le voit maintenant même, où nous avons le mois de mai le plus pourri depuis 1950, je pense!

La motion M-1607 tombe donc très juste. Le prix d'architecture est une bonne idée également par rapport à la demande d'avoir un jury diversifié. D'une part, cela permettrait d'éviter que certains créateurs qui n'utilisent que le béton et le ciment comme matière ne nous présentent ça comme quelque chose d'original ou

Motion: prix d'architecture de la Ville de Genève
pour favoriser la transition écologique

d'innovant, alors qu'en fait on utilisait déjà ces matériaux dans la Rome antique. Ça peut donc être intéressant. D'autre part, cela permet de rappeler que l'architecture est un art, une discipline créative et expressive qui doit aussi faire rêver, inspirer et améliorer la qualité de vie.

Je citerai quelques exemples. Exemple n°1: l'écoquartier de la Jonction, un monolithe finalement assez vilain. Mais, en fait, quand on en passe les portes, on découvre un lieu de verdure, des potagers, des lieux de partage... Bref, sous les pavés, la plage! Exemple n°2: une autre parcelle, sous la villa Les Feuillantines, destinée à la Cité de la musique.

Pour ces raisons, nous ne pouvons que nous réjouir de ce magnifique projet qui permet de saluer les initiatives visant à reconverter des endroits défraîchis et tristes grâce à de nouvelles formes de créativité. Je remercie évidemment M. Gomez de saluer mon intervention avec grand plaisir... (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Pour une fois qu'on a un objet déposé par les Verts qui ne vise pas à censurer, à redresser, à discipliner, à imposer des pratiques, voire à obliger à suivre des cours de rééducation, nous serons bien évidemment tout à fait favorables à la motion M-1607, d'autant plus qu'elle valorise le mérite. Ce n'est donc pas le Parti libéral-radical, qui a toujours valorisé le mérite, qui va s'opposer à cette motion! Elle nous remplit de satisfaction, notamment grâce à l'aspect dynamique, encourageant et stimulant pour la recherche qu'elle propose.

On ne peut avoir qu'un seul petit regret: quand on a un si beau texte, on ne le garde pas rien pour soi. Quand on a un beau texte comme celui-là, dont on sait que les valeurs proposées sont des valeurs que le Parti libéral-radical peut partager, on pourrait venir le lui présenter, en espérant même que le Parti libéral-radical y apposera sa signature – car il l'aurait fait, pour la motion M-1607!

C'est une très bonne motion, et elle est d'autant plus intéressante qu'elle demande un jury pluridisciplinaire. Je crois vraiment qu'en matière d'architecture on a beaucoup d'innovations et d'inventions à faire et que c'est un domaine où, à l'avenir, on verra des innovations qui vont peut-être nous étonner. On se souvient qu'avec le Municipal on est allés une fois à Milan, où on a vu un immeuble végétalisé. Enfin, il y a beaucoup de choses qui pourront être exaltantes dans le futur. Nous soutiendrons donc avec enthousiasme la motion M-1607, même si nous n'avons pas pu la signer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient également la motion M-1607, que nous trouvons très intéressante. Un tel prix d'architecture permettra effectivement de mettre en valeur des réalisations et de bonnes pratiques. C'est

Motion: prix d'architecture de la Ville de Genève
pour favoriser la transition écologique

aussi une manière de faire connaître des expériences et de soutenir la recherche dans ce domaine.

L'idée était de renvoyer cette motion à la commission des travaux et des constructions; je trouve que c'est une bonne manière de pouvoir définir le fonctionnement de ce prix d'architecture. Je me suis posé la question suivante: sachant que la commission des travaux et des constructions s'interroge actuellement et s'est déjà interrogée sur la manière de consulter, de concerter, d'avoir un échange sur les projets depuis leur conception jusqu'à leur aboutissement, je me demande s'il ne serait pas bien d'ajouter un critère plus social, pour voir avec les gens qui vont utiliser les réalisations projetées comment ils intègrent ces projets. Je veux dire par là que ce ne serait pas uniquement un prix de spécialistes reconnu par des spécialistes, mais que l'échange autour des projets serait aussi l'un des critères retenus. Cependant je laisserai la commission des travaux et des constructions réfléchir à cet aspect. Nous soutenons donc le renvoi de la motion M-1607 en commission. Merci de l'avoir déposée!

(La présidence est reprise par M^{me} Albane Schlechten, présidente.)

M. Philippe de Rougemont (Ve). L'essentiel a été dit par ma collègue Anna Barseghian. Je prenais juste la parole pour manifester un petit mouvement d'humeur – vous transmettez à M^{me} Rouillet, Madame la présidente! Pour une fois que M^{me} Rouillet est d'accord avec un objet qui vient d'un parti à sa gauche, on a quand même eu droit à une tirade comme quoi il aurait fallu venir récolter une signature du Parti libéral-radical. Finalement, cela signifie: «J'aime bien cette motion, mais je n'aime toujours pas les autres partis, surtout quand ils sont à ma gauche.»

Il y a quelque chose qui me déçoit, depuis que je suis arrivé dans ce parlement: presque chaque fois que certaines personnes sur la droite prennent la parole, c'est pour commencer par dire que la gauche pose problème. Soyez meilleurs, Mesdames et Messieurs de droite! Défendez bien vos valeurs! Je crois que je ne suis pas le seul à être fatigué d'entendre dans cette salle des partis qui sont comme des clubs, comme des clans dont la majeure partie de l'activité semble consister à vouloir démolir les autres clans. Cela vaut pour beaucoup de partis!
(Quelques applaudissements.)

Je finirai en demandant que la motion M-1607 soit renvoyée, si possible, à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 60 oui contre 1 non (1 abstention).

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un skate-parkour park aux Grottes» (P-422 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 mai 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 24 août et 16 novembre 2020 ainsi que le 15 mars 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 24 août 2020

Audition de M^{me} Olivia Firmann, présidente de l'association Espace Freestyle Montbrillant, accompagnée de M. Caryl Cordt-Moller, freerunner

M^{me} Firmann explique que cette pétition fait suite à un projet qui a été élaboré à la suite d'un Forum social Grottes-Saint-Gervais qui s'est déroulé à l'automne 2019.

Lors de ce forum, un atelier jeunesse avec une trentaine de jeunes de ces quartiers a exprimé le besoin de disposer d'un espace qui leur permettrait de conjuguer rencontre et sport urbain.

La pétition fait écho à ce souhait qui a depuis été discuté et travaillé par les pétitionnaires à travers l'association Espace Freestyle Montbrillant (EFM).

Les pétitionnaires ont donc présenté leur projet, indiqué qu'ils ont également impliqué les jeunes des quartiers concernés dans la démarche et que l'objectif serait que cet espace devienne autogéré par ces mêmes jeunes impliqués dans le projet.

En résumé, ce projet serait composé d'un skate-park, d'un espace pour pratiquer le parkour ainsi que d'une petite buvette. L'espace visé par les pétitionnaires est actuellement en friche et sert principalement de parc à chien officieux. Etant donné qu'un parc à chien devrait voir le jour prochainement au parc des Crochettes, les pétitionnaires ont vu là l'occasion de concrétiser leur projet, raison pour laquelle ils ont déposé leur pétition.

¹ «Mémorial 177^e année»: Commission, 6363.

Il convient également de souligner qu'un espace pour pratiquer le parkour serait une première en Suisse. Cette discipline fera prochainement son entrée aux Jeux olympiques, il est donc bienvenu d'emboîter le pas et de proposer un espace pour pratiquer ce sport en ville de Genève.

Les pétitionnaires ont ensuite répondu à plusieurs questions, notamment sur les coûts du projet qui seraient estimés actuellement entre 1 et 1,5 million de francs. Ils ont aussi indiqué que le projet conservera passablement d'espace vert et n'a pas vocation à donner naissance à un espace «bétonné».

Après le départ des pétitionnaires, les commissaires sont favorables à cette pétition et ont voté à l'unanimité l'audition de M^{me} Kitsos afin de connaître sa position sur le projet et de pouvoir décider de la suite à lui donner.

Séance du 16 novembre 2020

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ)

Le président souhaite la bienvenue à M^{me} Kitsos et à M^{me} Pédat, qu'il remercie de leur présence.

M^{me} Kitsos remercie la commission pour cette invitation. Elle rappelle qu'en juin 2017 déjà le plan directeur des installations sportives 2017-2030 faisait état d'un manque certain d'infrastructures de sport libre, ajoutant que celles existantes étaient essentiellement dévolues à des sports perçus comme masculins, et pas assez inclusives. Pour ce qui est de la question des skate-parks, elle précise que deux motions, la M-930 en 2010 et la M-1091 en 2013, demandaient déjà à ce que davantage soit fait en la matière dans l'espace public, expliquant que ce sujet est donc dans l'agenda politique depuis pas mal de temps. Elle évoque ensuite le Forum social Grottes-Saint-Gervais ayant eu lieu en septembre 2020, et rappelle que c'est à cette occasion que des jeunes, lors d'ateliers accompagnés par le Service de la jeunesse, avaient fait part de leur envie à voir naître un skate-park à Montrilliant. Elle indique que suite à ce forum, les jeunes en question ont monté l'association Freestyle Montrilliant pour soutenir ce projet. Elle note qu'au-delà du skate-park le projet de ces jeunes est de faire de l'espace choisi un lieu de rencontre participatif, intergénérationnel et interculturel, en le dotant notamment d'une buvette et en le végétalisant, pour qu'il puisse être utilisé par un public plus large qu'uniquement les adeptes du skate. Elle ajoute qu'une étude a ensuite été menée, et précise que des esquisses en trois dimensions ont même été dressées. Elle explique ensuite que ce projet se heurte néanmoins à trois obstacles principaux, et indique premièrement que si l'étude avait été votée et prévue dans le plan financier d'investissement (PFI)

2022, de nouveaux arbitrages font qu'elle a été reportée à 2024. Elle explique deuxièmement que c'est sur cette parcelle que M. Pagani avait prévu d'installer son projet de Cité-refuge, précisant que le Conseil administratif doit encore éclaircir ce qu'il adviendra de cela et de la fondation privée qui était chargée de mener ce projet à bien. Elle fait observer troisièmement que cette parcelle se situant à côté de la gare Cornavin, M^{me} Perler a fait part de son doute quant à la possibilité d'y construire quoi que ce soit. Elle déclare que ces trois points sont à éclaircir pour savoir s'il y a lieu d'aller de l'avant avec le projet des jeunes du quartier. Elle ajoute qu'en sus de ces trois éléments à éclaircir, demeure aussi le fait que cette parcelle avait été identifiée pour accueillir possiblement des pavillons destinés aux sans-abris, étant donné la fermeture de l'abri de Frank-Thomas prévue pour 2022. Elle explique que c'est ce qu'elle peut dire de l'état des choses à l'heure actuelle, et que le Conseil administratif doit encore clarifier sa position et établir ses priorités avant d'éventuellement aller de l'avant. Elle relève dans tous les cas que l'énergie des jeunes qui portent le projet de skate-park polyvalent est impressionnante et mérite d'être saluée. Elle donne ensuite la parole à M^{me} Pédat.

M^{me} Pédat indique qu'elle va exposer les différents éléments mis en place par le SEJ et Freestyle Montbrillant. Elle précise en premier lieu que les jeunes ont su se mobiliser très efficacement avec les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) et la maison de quartier des Grottes, ajoutant qu'ils ont su également identifier et suivre les étapes pertinentes dans le bon ordre. Elle note ainsi qu'ils ont en premier lieu organisé des ateliers participatifs afin de préciser ce qu'ils avaient envie de faire, avant de se présenter avec leur travail dans le forum social dont il a été question. Elle relève à ce titre que cela n'est pas évident pour des jeunes, et mérite par conséquent d'être salué. Elle rappelle qu'en janvier 2020 le Conseil administratif avait identifié la parcelle de Montbrillant comme possible pour mener le projet d'étude, et indique que c'est suite à cela que les jeunes avaient lancé leur travail avec Vertical AG et le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Elle explique que des ateliers participatifs ont également été mis en place pour faire le lien entre ce qu'il était possible de faire concrètement et ce qui était rêvé par les jeunes, précisant que le Service de la jeunesse s'était permis de les rendre attentifs au fait qu'il convenait également de laisser la place aux filles au sein du projet prévu, et de travailler en lien avec le Cycle d'orientation (CO) de Montbrillant. Elle note que si du travail reste à faire sur ces points, ils ont en tout cas été posés. Elle ajoute qu'il convient de saluer la belle motivation de ces jeunes dans leur démarche, précisant qu'ils ont été très actifs dans le quartier pour faire vivre ce projet, en organisant des journées d'activités avec des éléments en bois qu'ils avaient fabriqués eux-mêmes pour sensibiliser à cette idée d'établir un skate-park dans le quartier. Elle relève cependant qu'il convient de clarifier certains points, comme l'a expliqué M^{me} Kitsos, précisant à ce titre qu'ils ont dit et redit aux jeunes que le projet, s'il devait voir le jour,

mettrait du temps à se concrétiser, et que si cette parcelle était possible, elle ne constituait pas encore un choix définitif pour y installer leur projet. Elle conclut enfin qu'à l'heure actuelle les jeunes qui portent le projet attendent une réaction de leur part quant à la faisabilité de leur idée.

Le président remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat, puis ouvre le tour des questions.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si tout est en suspens car plusieurs projets pourraient voir le jour sur cette parcelle, ou s'il existe des pistes pour établir le projet des jeunes sur une autre parcelle.

M^{me} Kitsos répond qu'une des difficultés en Ville est précisément de trouver des emplacements libres, d'autant que les besoins sont parfois nombreux, comme l'illustre le cas présent. Elle explique qu'aucune autre parcelle n'a pour l'heure été identifiée, mais précise qu'un travail en ce sens est en cours avec M^{me} Perler, et que cette question sera discutée prochainement au Conseil administratif.

Une commissaire remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat pour leurs explications. Elle demande ensuite confirmation du fait que la parcelle sur laquelle le projet en question verrait éventuellement le jour pourrait ne pas être disponible du fait de l'agrandissement de la gare.

M^{me} Kitsos indique qu'elle n'a pas encore eu le temps de clarifier tous ces éléments, mais relève que le Conseil administratif ayant à l'époque validé l'étude, il doit être possible d'y construire. Elle relève que M^{me} Perler avait récemment indiqué qu'il n'était cependant pas possible d'y construire en dur, mais reconnaît qu'il convient de clarifier ces éléments pour pouvoir y répondre de manière sûre. Elle indique en ce sens à la commissaire qu'elle pourra lui répondre par écrit, et demande si cela lui convient.

Le président souhaite soulever la question de la place des femmes dans le parkour, indiquant que s'étant rendu à la journée d'initiation que les jeunes avaient organisée autour du projet, il avait pu se rendre compte que si les filles pratiquaient volontiers le skate à même hauteur que les garçons, ce n'était pas le cas du parkour d'où elles étaient absentes. Il souhaite en ce sens savoir si ce point a été abordé dans les échanges du Service de la jeunesse avec ces jeunes, constatant qu'à Lausanne des filles pratiquent également le parkour.

M^{me} Kitsos abonde dans ce sens, expliquant que la question des genres est ici fondamentale. Elle cite à ce titre une étude menée par Yves Raibaud de l'Université de Bordeaux, qui faisait état du fait que certains espaces urbains sont si normés et si genrés que certaines filles ou certains garçons ne se sentent pas d'y aller, même

s'ils en ont l'envie, de peur d'être moqués. Elle relève que des filles avaient par exemple fait état du fait qu'elles évitaient de se rendre au skate-park de Plainpalais, car il était identifié comme un lieu très masculin, et ce quand bien même beaucoup de filles pratiquent le skate. Elle indique que la question consiste ici à se demander comment il convient de travailler sur l'espace public pour que toutes et tous se sentent légitimés d'utiliser les infrastructures. Elle ajoute que cela ne se limite pas seulement aux rapports hommes-femmes dans l'espace urbain, mais qu'il faut également questionner l'hétéro-normativité de certains lieux. Elle conclut que ces questions se retrouvent évidemment aussi dans les espaces sportifs.

M^{me} Pédat ajoute que l'idée du projet des jeunes dans sa globalité est d'avoir une mixité dans les structures. Elle précise qu'il ressort des études de l'Université de Genève (UNIGE) liées à l'Agenda 21 que la mixité dans l'espace se construit en allouant différents usages à cet espace, donc en l'occurrence en créant aussi des endroits pour s'asseoir pour que les filles puissent également s'approprier les lieux. Elle indique qu'il doit en être de même pour le parkour, et qu'il faut faire en sorte que les niveaux de difficultés varient, pour que les filles puissent s'y initier tout d'abord sans que cela les intimide.

M^{me} Kitsos relève qu'il ne faut pas cantonner les filles en périphérie de l'espace en leur permettant uniquement de s'asseoir, précisant que l'étude du professeur Raibaud avait justement pu montrer que c'est en établissant les garçons au centre et les filles en périphérie d'un espace qu'on construit spatialement l'inégalité. Elle ajoute que si les filles ne peuvent que s'asseoir, il sera dit qu'elles aiment moins le sport, alors que c'est faux, et indique que cela risque également de leur faire intérioriser ce rôle secondaire en dehors de cet espace. Elle note que ces questions sont d'autant plus sensibles ici, constatant que les discriminations sont très présentes au CO, que cela soit sous forme de sexisme, de transphobie ou d'homophobie.

Un commissaire pose une question concernant les délais dans lesquels ce projet serait susceptible d'être réalisé. Il demande confirmation du fait qu'il est aujourd'hui en attente, et demande à quel horizon il pourrait être réalisé au cas où les pavillons censés remplacer l'abri de Frank-Thomas seraient placés sur la parcelle de Montbrillant. Il souhaite savoir en outre si une autre parcelle a été identifiée pour le skate-park si cela devait être le cas.

M^{me} Kitsos répond que le projet a été inscrit au PFI 2024. Elle répète ensuite que pour l'heure, aucun autre lieu n'a été identifié pour remplacer celui prévu. Elle dit vouloir disposer de chiffres globaux avant de décider, étant donné que des arbitrages seront à faire. Elle explique à ce titre son souhait de savoir par exemple combien de skate-parks existent déjà à Genève, et quel est le ratio filles-garçons dans leur usage. Elle déclare que s'il convient d'apprécier à sa juste valeur le beau travail accompli par ces jeunes notamment au sein du forum social précité, et d'y reconnaître l'usage positif d'un outil démocratique innovant, il

convient également de savoir comment il est possible de rendre leur projet plus inclusif pour qu'il puisse servir à tout le monde.

Un commissaire se demande si les délais à prévoir ne pourraient pas être de nature à décourager ces jeunes.

M^{me} Kitsos en convient, et déclare que c'est le point qui l'ennuie le plus, ce d'autant qu'il est rare de voir des jeunes s'engager autant dans un projet, et relevant qu'il serait dommage qu'ils ne soient plus jeunes au moment de l'achèvement éventuel des travaux. Elle relève cependant qu'il n'y a pas eu en l'occurrence volonté de reporter pour le plaisir de reporter, mais que des priorités ont dû être dégagées vu la jauge disponible pour les investissements à plus court terme, notamment pour les crèches.

Un commissaire remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat pour leurs explications, et d'avoir complètement apporté au débat, notamment du point de vue des implications liées aux genres. Disant son souhait à ce que cette dimension soit également prise en compte ici, il estime qu'il est cependant nécessaire de tenir compte sérieusement des demandes formulées par les jeunes, notamment car cela a son importance quant à l'encouragement de la participation dans le système démocratique. Relevant ensuite qu'il n'est pas certain que l'endroit proposé convienne, il demande s'il serait tout de même bien de préciser que ce projet devrait trouver sa place en rive droite, ou si cela serait déjà trop précis.

M^{me} Kitsos répond que cela ferait sens, étant donné que la rive gauche dispose déjà d'un tel endroit.

M^{me} Pédat confirme qu'étant donné que ce sont les jeunes des Grottes qui ont lancé ce projet, il ferait en effet sens de le voir s'établir en rive droite, ce d'autant que s'il s'agit de jeunes, il n'est pas dit que leurs parents leur permettent de partir au bout de la ville pour faire du skate.

M^{me} Kitsos ajoute qu'établir ce projet près de la gare permettrait précisément de le rendre plus inclusif, en permettant par exemple aux familles qui attendent un train de pouvoir profiter de cet espace. Elle indique que c'est dans cette même logique d'inclusivité résiliente qu'il conviendrait d'adjoindre une buvette et d'autres formes de sports et de jeux à cet espace.

Un commissaire demande confirmation du fait que si cette pétition devait être envoyée maintenant au Conseil administratif assortie d'une ou de deux recommandations, le projet s'inscrirait dans une ligne dédiée aux installations sportives pour les jeunes, et irait dans le sens d'une politique que le Conseil administratif souhaite mener.

M^{me} Kitsos répond par l'affirmative, constatant qu'il manque d'espaces dédiés aux jeunes, mais répète cependant sa volonté de rendre ce projet plus large

et inclusif de manière à accompagner la jeunesse dans toute sa diversité et pas seulement les amateurs de skate.

Une commissaire indique qu'une brève recherche sur la Fondation Genève cité de refuge lui a permis de découvrir que la Cour des comptes avait été saisie à ce sujet, ajoutant qu'elle a rendu son rapport le 6 octobre dernier. Elle souhaite par conséquent savoir si ce projet constitue encore une alternative à celui défendu par les pétitionnaires.

M^{me} Kitsos répond qu'une bonne partie de la question réside là-dedans, expliquant que si ce sujet a été abordé une fois au Conseil administratif, les discussions n'avaient pas encore abouti. Déclarant n'avoir pas encore tous les éléments en main pour décider de cette question, et indiquant qu'il sera traité dans les prochaines semaines, elle précise que la position défendue par le Conseil administratif sera communiquée à la commission en temps voulu.

Le président remercie M^{me} Kitsos et M^{me} Pédat pour leurs explications et leurs réponses.

Il demande ensuite aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner au traitement de cet objet.

Discussion et votes

Un commissaire du groupe des Verts dit tout d'abord l'intérêt qu'il a pris à cette audition, qui ne s'est pas cantonnée à la lecture de la pétition, mais a montré qu'elle couvrait des aspects beaucoup larges. S'il reconnaît que la commission pourrait approfondir ses connaissances en termes d'aménagement et d'urbanisme, il estime qu'étant donné l'engagement de ce collectif de jeunes, il faut agir rapidement, et ne pas procéder par conséquent à d'autres auditions. Il relève cependant qu'il conviendrait d'adjoindre quelques recommandations à cette pétition pour lui permettre de couvrir le champ plus large qu'a permis de révéler l'audition d'aujourd'hui. Il précise que cela aurait le double avantage de montrer aux jeunes qu'ils sont pris au sérieux tout en les incitant à penser à plus large.

Le président demande au commissaire Vert s'il a déjà une idée quant à ces recommandations.

Le commissaire du groupe des Verts répond par l'affirmative, et précise avoir deux recommandations à formuler. Il indique qu'il convient tout d'abord d'appeler le Conseil administratif à étudier d'autres emplacements possibles pour ce projet au cas où l'emplacement précisé dans la pétition ne pourrait être utilisé. Il explique qu'il convient secondement de recommander au Conseil administratif

d'être attentif à ce que les installations répondent aux besoins des usagers et des usagères notamment par la diversité des activités proposées.

Le président demande confirmation du fait que le renvoi est bien demandé.

Le commissaire du groupe des Verts le confirme, précisant que sa demande est assortie des recommandations précédentes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique ne pas avoir de recommandation particulière à formuler, si ce n'est d'aller de l'avant en renvoyant la pétition au Conseil administratif immédiatement, ajoutant qu'il faut se réjouir que des jeunes aillent aussi loin dans leurs réflexions sur leur quartier. Elle fait observer en outre que vu les problèmes de délinquances que connaît le quartier, ce projet est très positif. Elle déclare ensuite que ni le projet de M. Pagani ni le projet de pavillons pour les sans-abris n'étant certains, il y a là une belle opportunité pour donner une place plus importante aux jeunes du quartier. Elle relève à ce titre que la nature démontable des installations qu'ils proposent rendrait possible le déplacement rapide dans un autre endroit, si cela s'avérait nécessaire du fait de la réalisation de l'un ou l'autre des projets précités. Elle note enfin que leur démarche est d'autant plus à soutenir que M^{me} Pédat a indiqué que ces jeunes étaient allés très loin dans celle-ci.

Le président prend note de cette demande de renvoi au Conseil administratif pour un traitement rapide.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde en ce sens, estimant qu'il convient d'aller de l'avant, et ce d'autant plus qu'il est dur d'attendre très longtemps pour des jeunes, et fait observer qu'il convient d'éviter de tomber dans un délai si long qu'ils auraient l'impression, comme l'a indiqué M^{me} Kitsos, de travailler pour leurs enfants. Elle indique qu'il serait par conséquent opportun de proposer rapidement une solution à cette belle démarche.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique également soutenir le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du Parti socialiste abonde également dans ce sens. Elle dit ensuite tout l'intérêt qu'elle a pris à entendre les réflexions de M^{me} Kitsos quant à cet objet, relevant notamment son souhait d'être attentive à ce que le projet soit le plus inclusif possible.

Un commissaire du Parti libéral-radical se prononce aussi en faveur du renvoi au Conseil administratif. Il propose ensuite d'adjoindre à ce renvoi une recommandation, pour demander à ce que le Conseil administratif prenne contact avec les jeunes afin de leur expliquer que deux autres projets ont également été proposés pour habiter cette parcelle, et pour leur exposer la nature des

contraintes budgétaires et temporelles telles que présentées par la magistrate, en leur expliquant que rien ne pourra voir le jour avant 2024. Il estime que cette clarté est essentielle pour ne pas décourager ces jeunes.

Une commissaire du Parti socialiste se réjouit de la qualité de cette discussion. Elle indique ensuite être également favorable au renvoi au Conseil administratif, assorti des trois recommandations qu'elle estime être pertinentes. Elle dit en ce sens la nécessité d'être clair et d'aller vite, afin de respecter le fort engagement citoyen de ces jeunes. Elle relève en outre que rien n'étant encore joué quant à l'attribution de la parcelle, un renvoi immédiat est une bonne manière de mettre une certaine pression sur le Conseil administratif afin qu'il considère et prenne au sérieux le projet dont il est question dans son choix.

Le président propose donc de passer au vote des trois recommandations, puis de se prononcer ensuite sur le renvoi au Conseil administratif. Il commence donc par formuler la première proposition de recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif d'étudier d'autres lieux possibles sur la rive droite au cas où l'emplacement désigné dans la pétition s'avérerait être impossible.»

Il formule ensuite la deuxième proposition de recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de faire en sorte que les installations répondent aux besoins des usagères et usagers notamment par la diversité des activités proposées.»

Il formule enfin la troisième proposition de recommandation:

«La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de recevoir les pétitionnaires pour les informer des délais attendus, en vertu notamment d'arbitrages budgétaires.»

Il propose ensuite aux commissaires de voter sur ces différentes propositions de recommandations.

Une commissaire du Parti socialiste indique que les reformulations successives et la visio rendent quelque peu difficile la compréhension des différentes recommandations, et demande s'il ne serait pas plus opportun d'en disposer sous forme écrite avant de voter.

Le président accède à cette requête, et demande au procès-verbaliste s'il serait possible de faire parvenir aux commissaires les trois propositions précitées.

Le procès-verbaliste répond par l'affirmative, précisant qu'elles apparaîtront clairement dans le procès-verbal de la séance.

Ndlr: suite à cette séance, la commission a reçu un courrier de M^{me} Monbaron en date du 25 février 2021 indiquant que:

Chère Madame,

En réponse à la demande des commissaires de la commission des pétitions, Madame Kitsos m'a chargée de vous faire parvenir la réponse suivante:

*«Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les commissaires,*

En date du 22 décembre 2020, le Conseil administratif a décidé de mettre un terme au projet porté par la fondation «Genève – Cité de refuge». Cela a ouvert la possibilité de proposer d'autres idées pour cette parcelle. Il y a notamment celle d'un skate-park ou encore d'un foyer pour personnes sans-abri. Toutefois, ces idées doivent encore être affinées et faire l'objet de discussions au Conseil administratif.

Nous poursuivons donc notre travail et reviendrons devant la commission, ou directement devant le Conseil municipal, une fois les projets finalisés et adoptés par le Conseil administratif.

Dans l'intervalle, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, mes salutations les meilleures.

Christina Kitsos»

En conséquence, la commission n'a finalement pas voté sur les trois recommandations.

Séance du 15 mars 2021

Suite à la lettre transmise à la commission concernant cet objet et indiquant qu'une réflexion est actuellement en cours au sein du Conseil administratif pour déterminer si l'endroit accueillera un lieu destiné aux sans-abris ou le skate-park demandé dans la pétition, le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal ou devant la commission pour présenter sa proposition.

Le président demande aux commissaires la suite qu'ils souhaitent donner à la pétition P-422.

Un commissaire du Parti libéral-radical, constatant que la commission des pétitions dans son ensemble était favorable à la pétition, propose de la renvoyer sans plus attendre au Conseil administratif, pour contribuer à alimenter sa réflexion sur le sujet.

Le président soumet donc cette proposition au vote.

Vote

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission vote en faveur du renvoi au Conseil administratif de la pétition P-422 à l'unanimité des membres présents.

Annexe: pétition P-422

SÉANCE DU 19 MAI 2021 (soir)
Pétition: skate-parkour park aux Grottes



REÇU le
13 MAI 2020

P- 422

Genève, le 13 mai 2020

**Association Espace Freestyle
Montbrillant, c/o Olivia Firmann**
18 rue de la Servette
1201 Genève
T. 078.922.37.29
espacemontbrillant@gmail.com

Service du Conseil Municipal
M. Thomas ZOGG, Président de la
Commission des pétitions
44 rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Objet : Pétition EFM pour un Skate-Parkour Park aux Grottes

Chèr.e.s membre de la Commission des pétitions,

Veillez trouver en annexe notre pétition pour le projet du Skate-Parkour Park des Grottes de notre association avec ses 567 signatures.

Je joins aussi à la présente le Communiqué de presse qui a été adressé aux médias pour annoncer le dépôt de cette pétition.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Avec mes meilleures salutations.

Olivia Firmann
Présidente,
Association Espace Freestyle Montbrillant

Annexes Mentionnées



Aux médias

Communiqué de presse du 12 mai 2020

LES JEUNES DES GROTTES DEPOSENT UNE PETITION POUR LA CREATION D'UN ESPACE FREESTYLE RUE MONTBRILLANT

Le Skate et le Parkour sont des sports urbains en plein essor. Le skateboard sera présent aux prochains JO d'été. Or, à Genève il existe encore trop peu d'endroits pour pratiquer ces sports urbains. Le Skatepark de Plainpalais est le seul digne de ce nom, mais il est pris d'assaut et victime de son succès. Celui de la Praille est trop confiné, pollué et éloigné du centre-ville. Quant au Parkour, les « traceurs » qui le pratiquent évoluent dans la rue, avec le mobilier urbain à disposition, ou dans des salles de gymnastique.

Aux Grottes, l'**Association Espace Freestyle Montbrillant (EFM)** s'est créée en septembre 2019, suite au Forum social Grottes St-Gervais de mai 2019 organisé par le Département de la Cohésion sociale et de la Solidarité de la Ville de Genève. Au cours de ce Forum, une trentaine de jeunes ont demandé publiquement **la création d'un nouvel espace de vie de taille et dédié aux sports urbains, dans leur quartier**, devant le centre postal de Montbrillant.

Grâce à la subvention du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, EFM a pu financer un projet d'étude de faisabilité avec [l'entreprise Vertical](#), pour un espace freestyle aux Grottes incluant un skate & parkour park aux dernières normes (matériaux durables, bruit, etc).

EFM a exprimé sa demande à travers une pétition, qui sera déposée **mercredi 13 mai à 11h** avec ses 500 signatures récoltées, auprès du Service du Conseil municipal (44 rue de la Coulouvrenière).

A travers sa pétition, EFM demande aux autorités municipales que son projet d'Espace freestyle soit inscrit à l'agenda de la Commission des pétitions du Conseil municipal dans les plus brefs délais, pour deux raisons principales :

- Pour inclure cette pétition dans le cadre du réaménagement du quartier lié à l'extension de la gare souterraine, dont le crédit d'étude vient d'être récemment voté en Commission des travaux ;
- Pour permettre, à travers ce projet, de soulager le Skatepark de Plainpalais et de fournir aux skateurs et skateuses, traceurs et traceuses de la Rive droite, un « espace freestyle » digne de ce nom pour pratiquer leur passion dans leur quartier, tout en valorisant ces disciplines émergentes.

Pour EFM

Olivia Firmann, Présidente

T. 078.922.37.29

espacemontbrillant@gmail.com

FB: @EspaceFreestyle

Insta: @groupe_efm

[Lien vers la pétition en ligne](#)

PÉTITION POUR LE PROJET DU "SKATE-PARKOUR PARK" DES GROTTES

Pour faire suite au Forum social Grottes-St-Gervais du 21 mai 2019 et à la demande de la jeunesse du quartier, l'Association Espace Freestyle Montbrillant demande au Conseil municipal la construction d'un espace urbain polyvalent, végétalisé, qui pourrait accueillir toute l'année :

- les sports urbains : Skate, Parkour,
- des événements ponctuels,
- un lieu de vie.

Les objectifs sont :

- de créer un lieu de rencontre convivial, autogéré, interculturel et intergénérationnel, afin de renforcer le lien social
- cet espace serait idéalement situé entre le Cycle et la Poste de Montbrillant,
- un projet créé pour et par les habitant.e.s du quartier et de la ville, à leur mesure, sur le mode du chantier participatif.

M. Maxime Provini, rapporteur (PLR). Je serai très bref. La pétition P-422 a reçu un accueil favorable en commission des pétitions. On a eu un doute, pendant un certain temps, car plusieurs projets étaient envisagés sur la parcelle concernée. Au mois de décembre 2020, il nous a été confirmé qu'il était vraiment envisageable de manière sérieuse d'aménager un skate-park et un espace pour pratiquer le parkour à cet endroit. Dès lors, la commission a été unanimement enchantée et elle espère qu'on parviendra à aller dans le sens de cette demande. Ce sera bienvenu pour les jeunes du quartier. Nous espérons que ça va pouvoir se faire rapidement!

M. Didier Lyon (UDC). Ce projet a été élaboré à la suite du Forum social Grottes-Saint-Gervais en 2019. Une trentaine de jeunes ont exprimé le besoin de disposer d'un espace permettant de conjuguer rencontre et sport urbain. Ce projet est composé d'un skate-park, d'un espace pour pratiquer le parkour et d'une buvette. L'espace visé est actuellement en friche. Le parkour est une discipline qui fera prochainement son entrée aux Jeux olympiques.

Il faut soutenir ce projet, car il est rare de voir des jeunes s'engager autant – et il serait dommage qu'ils ne soient plus jeunes au moment de l'achèvement des travaux! La rive gauche dispose d'un skate-park, pas la rive droite. Ce sont les jeunes des Grottes qui ont lancé ce projet, il est donc naturel qu'il se fasse sur la rive droite. Compte tenu des problèmes de délinquance aux Grottes, la construction d'un skate-park serait un point positif dans ce quartier. L'Union démocratique du centre vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à accepter le renvoi de la pétition P-422 au Conseil administratif.

M^{me} Fabienne Aubry-Conne (PDC). Les auditions menées lors de l'étude de la pétition P-422 ont convaincu l'ensemble de la commission des pétitions. Je ne reviendrai pas sur nos discussions, très bien décrites par M. Provini dans son rapport P-422 A.

Si j'interviens ce soir, Mesdames et Messieurs, c'est surtout pour attirer votre attention sur la qualité du travail fourni en amont par les pétitionnaires, ces jeunes du quartier des Grottes qui se sont investis pour ce projet en menant une étude de faisabilité très aboutie. Ils proposent une occupation intelligente de cet espace en friche, autour d'un projet fédérateur pour un quartier souvent mis à mal. Ils ont également été capables d'envisager un repli, si ce lieu devait être affecté à une autre utilisation – ce que nous regretterions vivement.

Aussi, le Parti démocrate-chrétien soutiendra le renvoi au Conseil administratif de ce superbe projet pour notre jeunesse et les habitants des Grottes, avec la demande expresse qu'il puisse être traité au plus vite. L'urgence est là, comme vous avez pu le constater dans la presse de ces derniers jours. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Dany Pastore (MCG). J'avais demandé la parole pour l'objet précédent, mais ça ne fait rien... Je suis content de parler avec vous, Madame la présidente! (*Rire.*)

La présidente. Très bien... Vous avez un truc à dire sur le skate-park?

M. Daniel Dany Pastore. C'est très bien, le skate-park à cet endroit-là! C'est bien, il faut aider les jeunes! Voilà, merci beaucoup! Bonne soirée et à la prochaine session plénière!

La présidente. Merci, bonne soirée!

M. Matthias Erhardt (Ve). C'est bien pour cet objet que j'ai appuyé sur le bouton de demande de parole, Madame la présidente... Les Vertes et les Verts ont été enchantés par la présentation des pétitionnaires qui sont venus défendre ce projet. Comme l'a dit M^{me} Aubry-Conne, ils étaient très bien préparés, ils avaient vraiment une idée très précise de ce qu'ils voulaient et nous soutenons évidemment leur projet.

J'ajouterais encore deux éléments. J'aimerais remercier M. Provini pour la qualité de son rapport P-422 A, car il a mentionné deux projets de recommandation déposés par les Verts en commission, mais qui n'ont pas été formellement votés car ils n'ont pas fait l'objet d'un vote. Le premier demandait, au cas où le site envisagé par les jeunes et qui fait l'objet de la pétition P-422 ne s'avérerait pas adéquat pour leur projet, qu'on trouve rapidement un autre site sur la rive droite. En effet, comme l'a dit à juste titre M. Lyon, il n'y a pas de skate-park ni de lieu propice au sport urbain sur la rive droite.

Le deuxième projet de recommandation demandait que les installations répondent aux besoins des usagères et usagers notamment par la diversité des activités proposées. C'est là un sujet de préoccupation pour les Vertes et les Verts. On le constate au skate-park existant sur la plaine de Plainpalais: cette installation attire beaucoup de garçons et de jeunes hommes, et un peu moins de jeunes filles. Nous nous préoccuons justement d'offrir un espace d'activités aux filles et aux jeunes femmes. C'est d'ailleurs une préoccupation rejointe par l'association Espace Freestyle Montbrillant, qui nous a remis ce soir à l'entrée de cette salle un petit dépliant sollicitant aussi la mixité sociale et de genre. Nous vous recommandons donc, Mesdames et Messieurs, le renvoi de la pétition P-422 au Conseil administratif.

M^{me} Oriana Brücker (S). Le groupe socialiste souhaite à son tour reconnaître et saluer l'engagement citoyen des jeunes pétitionnaires, parce qu'il a été vraiment impressionnant. Comme ils nous l'ont expliqué en commission, tout a démarré il y a deux ans, lorsqu'une trentaine de jeunes ont participé à un atelier jeunesse organisé par le département de la cohésion sociale et de la solidarité. À l'issue de cet atelier, les participants ont formulé très clairement leur besoin, qui est de disposer d'un espace de vie polyvalent pour la pratique des sports urbains – c'est-à-dire le skateboard et le parkour – sur la rive droite.

Ils ont ensuite créé l'association Espace Freestyle Montbrillant, afin d'aller de l'avant et de transformer leur besoin en projet. Dans un troisième temps, grâce aux subventions qu'ils ont reçues de la part du département, ils ont étudié la faisabilité de leur projet, ce qui leur a même permis d'identifier un endroit précis pour réaliser cet espace de vie. Il s'agit de la friche qui se trouve entre le cycle d'orientation et la poste de Montbrillant. Ce lieu sert aujourd'hui, officieusement, de parc à chiens.

Ils ne se sont pas arrêtés là puisque, suite à cela, ils ont lancé leur pétition qui a récolté 567 signatures et que nous traitons aujourd'hui. Finalement, ils ont aussi organisé une journée d'activités dans le quartier avec des éléments en bois qu'ils ont fabriqués eux-mêmes, afin de sensibiliser la population à leur besoin d'un espace pour les sports urbains. Aujourd'hui, à 17 h 30, ils étaient devant l'entrée de notre Conseil municipal. Je pense que vous les avez rencontrés, Mesdames et Messieurs: c'étaient trois très jeunes membres de l'association Espace Freestyle Montbrillant, qui nous attendaient sous la pluie. Ils nous ont donné cette feuille informative sur leur projet, afin de nous sensibiliser et de nous inviter à voter le renvoi de la pétition P-422 au Conseil administratif.

Tout cela est vraiment remarquable et louable, d'autant plus que leur projet vient donner une réponse à des besoins qui ont été clairement identifiés par la Ville, c'est-à-dire qu'aujourd'hui à Genève on manque d'infrastructures de sport libres et d'espaces dédiés aux jeunes. Un espace de sport urbain... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi, Madame Brücker, mais je ne vous entends plus. Est-ce que je peux avoir un peu de silence sur ma droite? Merci! Allez-y, Madame Brücker.

M^{me} Oriana Brücker. Merci beaucoup, Madame la présidente. Nous voulions justement remarquer l'engagement vraiment remarquable de ces jeunes, qui viennent donner une réponse à des besoins de la Ville.

Quand nous avons auditionné M^{me} Kitsos et ses services en commission, nous avons malheureusement découvert qu'il y avait peut-être des obstacles à

l'aménagement de ce skate-park, d'autres projets étant susceptibles d'être réalisés sur la parcelle identifiée par les pétitionnaires. De nouvelles décisions budgétaires pourraient aussi retarder la réalisation de leur projet.

C'est pour cette raison que la commission des pétitions a décidé de renvoyer à l'unanimité la pétition P-422 au Conseil administratif, mais avec deux recommandations: rencontrer les pétitionnaires afin de leur expliquer le nouveau délai budgétaire et identifier, si possible, d'autres lieux sur la rive droite pour réaliser un espace de vie dédié aux sports urbains. Le groupe socialiste soutiendra donc le renvoi de la pétition P-422 au Conseil administratif avec ces recommandations. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Je veux faire assez vite, car M^{me} Brücker a très bien expliqué que cet espace de vie dédié aux sports urbains et autres activités conviviales a été voulu par les jeunes du quartier de Saint-Gervais-Grottes, qui ont monté une association pour conceptualiser ce projet. Ensemble à gauche tient à les féliciter de cette démarche. Tout en regrettant que ce projet ait été mis en concurrence avec celui de la Fondation «Genève – cité de refuge», nous désirons beaucoup soutenir ces jeunes en demandant au Conseil administratif de le réaliser rapidement. Il est important de conforter les jeunes dans l'expérience qui leur montre que la démarche associative et démocratique est la meilleure voie pour faire aboutir un projet, et de nous réjouir de leur volonté d'animation autogestionnaire. Ensemble à gauche salue aussi le souci de M^{me} Kitsos, que nous avons auditionnée, de bien veiller à ce que les jeunes filles jouent à égalité avec les garçons au skate et au parkour, genres comme masculins. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, merci pour votre soutien à la pétition P-422. Je pense que c'est un signal fort en faveur de la jeunesse car, comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, il est vrai qu'il n'y a rien de plus enthousiasmant, rien qui puisse donner plus d'espoir que de voir des jeunes se mobiliser pour un projet et s'organiser sous forme associative pour pouvoir porter leurs idées et concrétiser ce projet. Je pense que nous ne devons pas les décevoir.

Cela dit, vous savez toutes et tous très bien, comme moi, que le temps de la politique n'est souvent pas le même que celui de la vie quotidienne. Mais je pense que nous avons les moyens de répondre à cette demande. Sachez que, depuis que je suis entrée en fonctions, j'ai pu présenter cet élément au Conseil administratif et l'intégrer dans le cadre du plan financier d'investissement (PFI), ce qui n'était pas le cas lors de l'ancienne législature. Vous savez aussi que, si on veut mettre en œuvre ce type de projet, il est vraiment important que ce soit inscrit au PFI.

Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est voir si on peut avancer l'année de réalisation. A ce que je remarque aujourd'hui, il y aurait peut-être, en compensation d'autres projets qui ne seront pas forcément réalisés, une possibilité de porter celui-là plus rapidement que prévu.

On doit cependant tenir compte d'un autre aspect. Je ne sais pas ce qui avait été indiqué ou non à l'époque du forum de quartier tenu en 2019 par M^{me} Alder aux Grottes et à Saint-Gervais, mais la parcelle identifiée, au sujet de laquelle un montant a été accordé à l'association Espace Freestyle Montbrillant pour mener une étude sur la faisabilité de son projet, est soumise à autorisation, puisqu'on ne peut pas construire sur cette parcelle. Par conséquent, si on veut pouvoir y mettre en place le skate-park comme prévu, il est nécessaire d'obtenir une dérogation. Le département de M^{me} Perler œuvre en ce sens; peut-être que ma collègue voudra donner quelques éléments sur ce point. Mais si nous n'obtenons pas la dérogation du Canton pour pouvoir exploiter cette parcelle, il ne sera pas possible de réaliser le skate-park.

Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Il s'agit d'abord d'obtenir cette dérogation et, ensuite, d'avancer la réalisation du projet dans le cadre du PFI. Pour moi, il est très important qu'on avance, parce que la politique sportive et urbaine est un levier pour la cohésion sociale. On a une ville de Genève encore peu dotée en la matière. Un rapport de 2017 sur le plan directeur des équipements sportifs montrait déjà qu'un manque se faisait ressentir – en particulier auprès des jeunes – pour tout ce qui concerne le sport urbain.

Il faut soulever un autre point. Encore aujourd'hui, l'offre est souvent très orientée vers les besoins des sportifs masculins. Il y a là un vrai travail à faire en matière d'inclusion, pour être sûrs qu'on arrivera vraiment à une égalité. Bien sûr, le skate-park de la rive gauche ne suffit pas. On voit bien qu'il y a énormément de monde et que cela génère aussi certains problèmes. Il est donc nécessaire d'aménager un skate-park aussi sur la rive droite, mais je pense qu'en plus de celui-là il faudrait un skate-park couvert pour permettre aux jeunes femmes de suivre des cours, de se retrouver entre elles, de participer à des compétitions, ce qui serait beaucoup plus propice à l'inclusion.

Bon, cela ne se fera pas uniquement dans ce skate-park couvert, il faut évidemment aussi travailler sur l'espace public! En effet, la plupart des études montrent qu'il y a un vrai problème quant à la place des femmes dans l'espace public – notamment au niveau des équipements sportifs, même si on doit relever que, ces dernières années, l'augmentation de la participation... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi, Madame la conseillère administrative. Est-ce que le caucus de l'Union démocratique du centre pourrait faire un poil moins de bruit?

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. ... même si la participation des femmes a beaucoup augmenté ces dernières années. Mais tout un travail est quand même effectué, afin que la plupart des filles et des femmes pratiquent ce type de sports.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, Mesdames et Messieurs. L'Union démocratique du centre fait un peu de bruit... Pourtant, quand on parlait de différentes questions concernant la jeunesse, il y a quelques semaines, il en ressortait la volonté d'avoir de l'occupation positive dans l'espace public, comme on le disait. Je pense justement qu'il n'y a pas de meilleur projet que de développer les sports urbains pour avoir une jeunesse épanouie, sportive, qui puisse vraiment s'approprier l'espace public. Je vous remercie donc de votre soutien. Le Conseil administratif fera tout ce qu'il pourra pour réaliser au plus vite le projet présenté dans la pétition P-422 et, surtout, ne pas décevoir les jeunes qui se sont beaucoup engagés. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je réponds à la demande de mon estimée collègue Christina Kitsos. Effectivement, cette parcelle à Montbrillant est très convoitée. Nos deux départements collaborent intensément au sujet de ce skate-parkour park, mais nous avons pris la décision de faire les choses dans l'ordre. Comme je le disais à l'instant, cette parcelle est très convoitée. Vous n'ignorez pas, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, qu'il faut aussi reloger les personnes sans abri hébergées actuellement dans l'abri de Frank-Thomas. Et il y a aussi ce projet de skate-park. J'ai bon espoir que la parcelle concernée soit suffisamment vaste pour pouvoir répondre à ces deux demandes émanant du département de M^{me} Kitsos.

Cependant, il faut encore examiner la question d'une possible dérogation. C'est ce à quoi nous travaillons. Peut-être qu'il faudra effectuer une demande de désaffectation de cette parcelle auprès du Grand Conseil car, actuellement, elle n'est pas constructible. Elle ne peut donc pas accueillir de mobilier urbain ou de constructions. On va donc essayer d'obtenir une dérogation. A défaut, il faudra demander une désaffectation.

Comme le relevait M^{me} Kitsos, il est vrai que le temps de la vie quotidienne n'est pas le temps politique. Mais vous voyez que, pour ce beau projet, nous sommes dépendants de décisions que nous ne maîtrisons pas. Voilà ce que je tenais à vous apporter comme complément, Mesdames et Messieurs, mais je voulais vous assurer que c'est un dossier que nous traitons de manière assez intense.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (65 oui). (*Applaudissements.*)

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 octobre 2020: «Pour la sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction» (P-431 A)¹.

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 octobre 2020. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 9 et 16 novembre 2020 ainsi que le 15 mars 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 9 novembre 2020

Audition de M^{me} Yasmine Menétrey, pétitionnaire

M^{me} Menétrey projette tout d'abord un petit film pour illustrer la puissance du courant lorsque les trois vannes du barrage du Seujet sont ouvertes. Elle indique que cette puissance est dangereuse, étant donné que c'est seulement 20 m en aval des vannes que des personnes se baignent ou descendent le fleuve sur leurs bouées.

Elle précise ensuite avoir lancé cette pétition car elle était attristée de voir chaque année des jeunes et moins jeunes décéder à cet endroit, notant que cette année trois décès sont à y signaler, dont le dernier d'un jeune de 21 ans. Indiquant bien connaître le quartier pour y avoir vécu longtemps, elle rappelle qu'il y a quelques années ce danger n'existait pas du fait de l'absence de barrage.

Elle déclare après cela trouver triste que le Canton et la Ville se renvoient la responsabilité de ces accidents, et rappelle que si l'eau est du ressort du premier, le pont et les berges sont du ressort de la seconde.

Elle rappelle à ce titre que la plate-forme juste en aval du pont et celle juste en amont de la pointe, ainsi que l'installation d'échelles pour sortir, ont néanmoins pu être réalisées grâce à un accord entre les deux entités.

Elle estime par conséquent que les deux ont leur part de responsabilité dans ces accidents, étant donné qu'elles facilitent l'entrée dans l'eau par les installations précitées d'un commun accord. Elle fait observer ensuite que si le flyer

¹ Commission, 2155.

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

produit par le Canton pour prévenir des dangers et indiquer les bonnes attitudes à adopter face aux éventuelles dangers de la baignade est assez clair et bien fait, il est dommage qu'il n'y ait aucun panneau au quai du Seujet qui en donne la teneur, ni aucun panneau automatique qui indique lorsque les vannes du Seujet sont complètement ouvertes.

Elle note qu'étant donné la part de responsabilité du Canton à ces manquements elle a également déposé sa pétition auprès du Grand Conseil, et d'évoquer l'exemple bernois de la baignade dans l'Aar, où la prévention aussi bien que les sorties sont bien mieux indiquées qu'à Genève.

Elle indique à ce titre avoir pu rencontrer cet été de nombreux touristes qui se baignaient en s'interrogeant sur les moyens de sortir de l'eau au-delà de la pointe, ainsi que sur les liaisons par bus qui permettaient ensuite de revenir à leur point de départ initial, et fait observer qu'une meilleure signalétique et un meilleur système d'affichage public à ces endroits permettraient d'éviter de telles interrogations.

Elle note qu'il pourrait par exemple être opportun d'indiquer à titre indicatif la durée d'une descente entre le Seujet et le Lignon, ainsi que de faire état du fait que la température de l'eau se refroidit beaucoup après la pointe, et ce pour des raisons élémentaires de sécurité.

Elle ajoute qu'en plus de panneaux, des flyers pourraient être laissés sur les lieux de baignade, notant que si des jeunes de la Barge passent parfois en été distributeur de l'eau et faire de la prévention, leur présence est aléatoire, comme elle avait pu le constater cet été, alors que la baignade dans le Rhône était plus prisée que jamais du fait des difficultés de partir à l'étranger étant donné les circonstances.

Elle indique ensuite que beaucoup de jeunes décèdent car ils sautent du pont et se font entraîner par des tourbillons qui les emmènent au fond des eaux, et déclare que le meilleur moyen de limiter ces accidents serait d'installer un filet de protection en dessous du pont pour éviter que les gens n'en sautent.

Résumant ensuite ses objectifs en matière de prévention, elle relève que trois choses principales sont à faire. Et de citer en premier lieu une refonte des sites internet proposés sur ces questions par le Canton et la Ville, pour les rendre plus clairs et plus complets, avec notamment une indication en temps réel de la puissance de l'eau, de la température, de la durée du parcours, ou de la proximité de chaque proposition de sortie avec un arrêt de bus.

Elle note qu'il faudrait deuxièmement organiser régulièrement des ateliers, pour montrer notamment ce qu'il peut se passer lorsque l'on saute du pont ou lorsque l'on boit trop d'alcool avant de se baigner, relevant à ce titre que les jeunes boivent souvent beaucoup avant de faire une descente, sans souvent savoir

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

que s'ils se font contrôler par la police avec un taux d'alcool trop élevé sur un radeau, ils peuvent se faire sanctionner.

Elle indique enfin qu'il conviendrait d'améliorer la signalétique sur les abords du fleuve, par exemple pour montrer où se trouvent les sorties tout au long du trajet.

Elle note à ce sujet avoir appris récemment qu'un jeune avait subi 17 points de suture car il était sorti du fleuve à un endroit dangereux. Elle précise que cette question serait plutôt de nature cantonale ou intercommunale, étant donné que la descente du fleuve parcourt plusieurs communes.

Elle conclut que si elle n'a pas réussi à obtenir le nombre exact de blessés et de décès annuels, elle a pu retrouver, rien que pour cette année, trois articles de journaux qui recensaient chacun un décès, ce qui est déjà impressionnant.

Le président remercie M^{me} Menétréy pour sa présentation et ses explications. Il demande ensuite aux commissaires s'ils ont des questions à ce sujet.

Questions des commissaires

Un commissaire, faisant état de la volonté évoquée par Mme Menétréy d'apposer un filet en dessous du pont pour éviter que les gens n'en sautent, demande s'il n'est pas déjà interdit à l'heure actuelle de sauter de ce pont.

Un commissaire indique s'interroger sur le rapport entre la présentation qui vient d'être faite, les propositions qui y ont été articulées et l'intitulé de la pétition. Il se demande en effet si les deux éléments ne s'écartent pas un peu trop l'un de l'autre, précisant que les propositions faites dépassent largement le cadre que l'intitulé fixe «entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction».

Une commissaire indique que sa question rejoint celle d'un commissaire précédent, et constate que l'intitulé de la pétition ne correspond pas aux très belles propositions qui ont été articulées.

M^{me} Menétréy en convient, et indique qu'elle avait voulu modifier l'intitulé, mais qu'il était trop tard pour le faire quand elle en avait pris conscience.

Un commissaire, rappelant que M^{me} Menétréy a fait état du fait que la Ville et le Canton se renvoyaient la balle sur ces questions, souhaite savoir si le Grand Conseil a déjà traité de cette pétition de son côté.

M^{me} Menétréy répond par la négative.

M^{me} Menétréy entend y inclure également les éléments présentés ce soir par elle, il y a tout lieu de penser que sa pétition est incomplète, étant donné qu'elle

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

articule uniquement la volonté d'allouer une brigade de sauvetage dans les lieux mentionnés.

Le président propose par conséquent à M^{me} Menétréy de rédiger elle-même un amendement à sa pétition, précisant quel sera l'objet du vote.

M^{me} Menétréy indique que cela sera fait.

Une commissaire dit toute son inquiétude face au fait qu'on risque de détourner un texte que des personnes ont signé sous cette forme, et constate que la présentation qui a été faite de la pétition n'a plus grand-chose à voir avec l'intitulé et les demandes formulées dans le texte lui-même.

Vote

Le président convient qu'il est difficile de changer l'intitulé d'un texte après l'avoir fait signer avec cet intitulé. Il propose donc de voter sur la suspension de tout vote ou toute audition concernant la pétition P-431 d'ici à ce que la possibilité de l'amender soit clarifiée.

La suspension provisoire du traitement de la pétition P-431 est approuvée par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Note du rapporteur: la représentante d'Ensemble à gauche n'a pas pu prendre part au vote du fait de problèmes techniques.

Séance du 16 novembre 2020

Dans les divers, le président demande à une commissaire si elle a eu l'occasion de s'informer sur la possibilité de modifier une pétition.

Une commissaire répond par l'affirmative. Elle indique que si la version 2011 du règlement du Conseil municipal ne permettait pas de modifier des pétitions, la version 2018 qui doit bientôt entrer en vigueur permet d'y adjoindre des recommandations, et précise que ces nouvelles dispositions se trouvent aux articles 80 et suivants.

Le président demande qui est chargé de proposer ces recommandations.

La commissaire répond que c'est le rôle du président de la commission. Elle ajoute que pour ce qui est des titres des pétitions, c'est le bureau politique qui se charge de les donner lorsqu'elles n'en possèdent pas. Elle explique qu'il en a par exemple été ainsi pour la pétition P-432.

Le président remercie la commissaire pour ces précisions. Il propose ensuite aux commissaires de traiter par conséquent maintenant de la pétition P-431.

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

Les commissaires répondent positivement.

Le président rappelle que la présentation de la pétition P-431 avait permis de constater un écart entre les objectifs souhaités par M^{me} Menétrey et le texte lui-même.

Une commissaire fait remarquer qu'il est délicat de modifier cette pétition, étant donné qu'elle a été signée telle quelle par des gens.

Le président demande à une commissaire confirmation du fait que seules des recommandations sont possibles, non des modifications.

La commissaire répond par l'affirmative.

Le président demande à M^{me} Menétrey si elle peut rédiger des propositions de recommandations pour la séance du 30 novembre.

M^{me} Menétrey répond par l'affirmative.

Une commissaire souhaite savoir quelle est la portée de ces recommandations. Elle s'interroge sur leur teneur dans le cas présent, demandant si les autres propositions évoquées par M^{me} Menétrey doivent être rajoutées à la pétition ou s'il y a volonté de la modifier entièrement.

Le président rappelle que dans le cas présent le problème résidait dans le grand écart entre le texte et la présentation du texte. Il précise qu'il s'agit donc pour la pétitionnaire de revenir avec des propositions plus claires.

Une commissaire souhaite savoir si le règlement évoque les modifications comme étant du ressort des commissaires ou des pétitionnaires.

Le président relève que la situation est particulière étant donné que la pétitionnaire est également commissaire. Il indique que si l'on peut demander ici à M^{me} Menétrey de clarifier sa pétition, cela n'empêche pas les autres commissaires de formuler d'autres propositions de recommandations.

Une commissaire fait observer que la pétitionnaire ne pourrait pas changer les invites, et estime qu'elle ne peut sans doute pas faire de recommandation sur son propre texte. Elle précise ne pas vouloir nier en cela le bien-fondé de la pétition, mais relève qu'il est problématique que la présentation qui en a été faite la dernière fois ne corresponde pas au texte lui-même. Elle conclut donc ne pas voir d'autre issue que le classement.

Un commissaire indique que le but d'une recommandation n'est pas de modifier le texte, mais d'orienter le travail du Conseil administratif sur celui-ci. Il précise à ce titre que ce qui est proposé ici dépasse la latitude couverte par l'outil.

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

Une commissaire dit vouloir rebondir sur les propos de précédentes commissaires, et relève que contrairement à la pétition P-432, il n'y a pas seulement volonté de modifier le titre, mais bien le texte lui-même. Relevant que cela n'est pas possible, elle propose de voter le classement suggéré par une autre commissaire, tout en demandant à M^{me} Menétrey de présenter une nouvelle pétition en accord avec sa présentation.

Une commissaire abonde en ce sens. Elle demande ensuite à une autre commissaire, membre du bureau du Conseil municipal, si le règlement dont elle a fait mention est déjà entré en vigueur.

La commissaire répond qu'il a été approuvé en septembre par anticipation, et déclare qu'il est donc d'ores et déjà possible de formuler des recommandations sur un texte.

Le président propose aux commissaires de passer au vote sur le classement de cet objet, et dit son espoir que M^{me} Menétrey présente une nouvelle pétition, plus adaptée à ses objectifs.

Vote

Par 12 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (MCG, UDC) et 1 abstention (EàG), le classement de la pétition P-431 est approuvé.

Le président prend acte de ce résultat, et répète son souhait que M^{me} Menétrey fasse une nouvelle pétition.

M^{me} Menétrey dit trouver ce résultat navrant, étant donné l'urgence de ce qui se passe au quai du Seujet. Elle ajoute qu'il y aurait eu la possibilité de procéder en deux temps, tout d'abord avec cette pétition, puis avec une seconde proposant la pose d'un filet sous le pont de Sous-Terre.

Le président fait observer à M^{me} Menétrey qu'elle aurait pu formuler son propos avant le vote.

M^{me} Menétrey rétorque qu'elle n'y a pensé qu'après celui-ci.

Le président indique à M^{me} Menétrey qu'aucun commissaire n'a émis d'avis négatif sur son propos, et lui fait remarquer qu'il mérite précisément d'être servi par un texte mieux construit et plus clair, afin d'éviter que des débats inopportuns n'aient lieu. Il dit néanmoins à M^{me} Menétrey comprendre sa frustration, étant donné qu'elle a beaucoup travaillé sur le sujet.

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

Séance du 15 mars 2021

Le président revient, suite à la demande du rapporteur de la pétition P-431, concernant son traitement et la confirmation du vote de son classement accepté une première fois le 16 novembre 2020. Il rappelle en effet que ce vote ne pouvait pas être pris en considération car la décision de traiter l'objet lors de la séance en question n'avait pas formellement été acceptée. Il explique à un commissaire que la commission avait voté le classement de l'objet du fait d'un éloignement trop grand entre l'intitulé de la pétition et les demandes exposées, et avait suggéré à M^{me} Menétréy de proposer une nouvelle pétition en tenant compte de l'harmonisation nécessaire entre l'intitulé de l'objet et ses demandes. Il soumet ensuite au vote le principe du traitement de l'objet à la séance du jour.

Votes

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité que soit traitée la pétition P-431.

Le président indique soumettre après cela au vote des commissaires le vote sur le classement de la pétition, pour que soit confirmé le choix déjà exprimé par la commission le 16 novembre 2020.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la commission accepte le classement de la pétition P-431.

Annexe: pétition P-431

8056

SÉANCE DU 19 MAI 2021 (soir)
Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

P-431

Mme Yasmine Menétréy

Service du Conseil
Municipal
Secrétariat général
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 1 octobre 2020

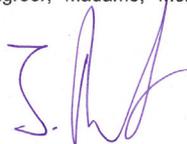
Objet : Pétition adressée au Conseil municipal

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de transmettre à la commission des pétitions du Grand Conseil, la pétition suivante intitulée ; « *Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le Pont de la jonction, en demandant la présence de sauveteurs bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteurs* ».

Je me tiens à disposition pour venir présenter ma pétition lors d'une prochaine audition en commission.

Dans l'intervalle, je vous remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Yasmine Menétréy

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

Pétition adressée au Grand conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève

Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le Pont de la Jonction, en demandant la présence de sauveteurs bénévoles ou professionnels équipés de bateaux à moteurs

Constat :

Quasiment chaque année nous avons à déplorer la mort de personnes qui se noient en se baignant dans les eaux du Rhône. Malgré cela, ni l'Etat, ni la Ville de Genève ne souhaitent agir en vue d'endiguer ce problème préoccupant en prenant des mesures concrètes pour protéger la vie de nos concitoyens, désireux de profiter d'un des rares lieux offrant un accès à l'eau en plein centre-ville, qui plus est, en période estivale.

Bien que les abords du Rhône soient un endroit particulièrement prisé par la population Genevoise, les opérations de sauvetage par les services cantonaux compétents n'interviennent qu'une fois le drame passé et donc trop tard, la priorité des missions de secours étant concentrée sur le lac Léman, avec une présence permanente sur les lieux.

Par voie de conséquence, nous souhaitons donc alerter l'opinion politique cantonal et municipal, afin qu'il se saisisse de cette problématique et passe à l'action de manière conjointe, en engageant les moyens nécessaires en vue de protéger les vies de la population.

Nous demandons :

- une synergie entre le canton et la Ville pour créer une unité de sauvetage fluvial opérationnelle dotée des moyens d'action nécessaires pour intervenir immédiatement aux abords du Rhône;
- de garantir la sécurité des baigneurs dans cette zone 3 mois par année (de juin à août).

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction**change.org**

Destinataire: Grand Conseil et Conseil Municipal ville de Genève

Lettre: Bonjour,

Sécurisons les eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont
de la jonction

M. Didier Lyon (UDC). Nous avons constaté, lors du traitement de la pétition P-431 en commission, qu'il y avait un écart trop grand entre l'intitulé de cette pétition et les demandes exposées par la pétitionnaire au cours de son audition. Il lui a été suggéré de proposer une nouvelle pétition en tenant compte de l'harmonisation nécessaire entre l'intitulé de l'objet et ses demandes, chose qui n'a pas été faite. Par conséquent, l'Union démocratique du centre vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter le classement de la pétition P-431.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Je prends la parole ce soir afin de clarifier le vote socialiste en commission des pétitions, car nous y avons fait face à une situation assez inédite qui a donné lieu à une saga réglementaire. Vous l'aurez peut-être suivie, Mesdames et Messieurs, et elle ne vous aura pas échappé à la lecture du rapport P-431 A. Nous avons voté en commission le classement de la pétition P-431 pour une raison simple, qui est la grande dissonance entre le texte de la pétition – l'objectif visé était la création d'une unité de sauvetage avec des moyens d'action – et la présentation qui nous en a été donnée, où des demandes bien différentes ont été émises.

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

Elles étaient néanmoins très intéressantes. Par exemple, il s'agirait de prévoir des actions de prévention afin de sécuriser la zone des eaux du Rhône près du barrage du Seujet, de poser éventuellement des filets ou de mettre une signalétique particulière. Il y a donc des propositions intéressantes, mais elles n'ont rien à voir avec ce qui était demandé dans la pétition.

Cela étant, j'aimerais aussi clarifier le fait que, pour les socialistes, la sécurisation de ladite zone et de la baignade dans les eaux du Rhône est un enjeu de sécurité important. Par conséquent, il mérite d'être traité, sous cette forme ou sous une autre. Mais pour nous, en tout cas, la pétition P-431 doit être classée.

(Brouhaha.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, est-ce que je peux vous demander de faire un peu moins de bruit pendant la dernière demi-heure de séance? (*Remarque dans la salle.*) Mais tout le monde fait du bruit, ici! Je vous demanderai de faire moins de bruit, merci!

M. Valentin Dujoux (Ve). En ce qui concerne la pétition P-431, les Vertes et les Verts partagent les préoccupations des pétitionnaires quant à la sécurité de la baignade dans le Rhône, plus précisément entre le barrage du Seujet et le pont Sous-Terre. Comme l'a rappelé la magistrate Marie Barbey-Chappuis, la baignade en eau vive présente des risques et nécessite toujours une extrême précaution. Sans revenir sur le décalage entre l'intitulé de la pétition P-431 et la présentation que nous en avons eue en commission – décalage que nous regrettons toutefois – le groupe des Vertes et des Verts votera les conclusions de la commission, à savoir le classement de la pétition P-431, tout en espérant qu'à la veille de cette période estivale qui tarde à arriver les mesures d'accompagnement et la vigilance de toutes et tous permettront des baignades en toute sécurité.

(Brouhaha.)

La présidente. J'ai vraiment de la peine à entendre les interventions!

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Lors de l'audition de la pétitionnaire, nous avons effectivement constaté un certain flou et un écart entre l'objectif souhaité et le texte lui-même de la pétition P-431. Bien sûr, nous trouvons qu'il est important

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

de sécuriser les baignades, mais je pense que la pétition pourrait être redéposée avec des conclusions et des arguments bien pesés. En vue des beaux jours, nous recommandons à la population de prendre toutes les mesures nécessaires pour être prudente et éviter des noyades dans cette zone. Le Parti démocrate-chrétien recommande le classement de la pétition P-431, en raison de l'écart entre les objectifs souhaités et le texte lui-même.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'avoue que j'ai un peu de peine à admettre les conclusions de la commission des pétitions qui figurent dans le rapport P-431 A, parce que cette problématique est bien réelle! Cela fait des années qu'on l'expose! Je me souviens encore de l'avoir exposée à M. Maudet, à l'époque où il siégeait encore en Ville, puis à M. Barazzone. Mais tout le monde se lave les mains de cette affaire! La Ville dit: «Ce n'est pas moi», l'Etat dit: «Ce n'est pas moi», donc... mon nom est Personne!

Chaque année, il y a des gens qui se noient dans ce secteur. Ces eaux sont extrêmement dangereuses, surtout lorsque le barrage du Seujet est actionné – mais pas seulement! Il y a des courants très forts, des différences de température, des courants extrêmement froids alors que l'eau est parfois très chaude en surface... Il y a chaque année des gens qui se noient, et on ne fait rien! La Ville ne fait rien! L'Etat ne fait rien! De deux choses l'une: soit on veut que la population ait accès aux berges du Rhône et on les sécurise, soit on en interdit l'accès.

L'Etat y a installé des pontons, c'est là toute la contradiction: la population s'agglutine sur ces pontons, je le constate tous les jours en été, puisque je passe toujours par là pour rentrer chez moi. Par conséquent, il y a de plus en plus de monde! Les gens saccagent les berges du Rhône avec des déchets à n'en plus finir! Je sais que la Ville s'est battue pour essayer d'améliorer ça, mais c'est extrêmement difficile, face à l'indiscipline des gens. De plus, il y a ces problèmes de noyades.

Nom d'une pipe! Est-ce qu'il n'est pas possible que la Ville prenne langue avec l'Etat et l'Office cantonal de l'eau, afin de trouver une solution pour sécuriser la baignade autant que faire se peut? Il ne suffit pas de mettre un panneau pour dire: «Attention, cette baignade est à vos risques et périls.» Faire ça, c'est se moquer du monde! Je me souviens qu'il était interdit, il y a de nombreuses années, de se baigner là-bas. C'était interdit! Mais évidemment, les gens y allaient quand même, même si c'était interdit – sans parler de tous ceux qui sautent depuis le pont, ce qui est strictement interdit, mais ils le font quand même.

On veut faciliter l'accès aux berges du Rhône parce que c'est la mode, depuis quelques années, comme cela se fait à Berne avec les rives de l'Aar – qui sont

Pétition: sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage
du Seujet et le pont de la Jonction

d'ailleurs extrêmement dangereuses aussi. Mais là-bas, au moins, des mesures de sécurité sont appliquées! Alors, pourquoi n'est-on pas capables, au-delà de la pose de quelques panneaux, de faire en sorte d'assurer une certaine sécurité dans cette zone?

Evidemment, cela a un coût! Tout a un coût! Tout à l'heure, M. Jama disait: «Ah, mais il y a des besoins énormes de la population, il ne faut surtout pas limiter le déficit...» Eh bien, peut-être que, là, il faudrait dépenser quelque argent pour assurer une certaine sécurité, probablement avec la présence de maîtres-nageurs ou l'adoption d'autres mesures; je ne sais pas, c'est à voir. L'Etat ne peut pas se dire: «Je pose des pontons et puis, après, je me lave les mains du reste!» Ça ne va pas! Demandez aux pompiers ce qu'ils en pensent, Mesdames et Messieurs! Car c'est eux qui sont appelés pour essayer de sauver tous ces gens pris dans les eaux!

Je trouve donc que la commission des pétitions s'est moquée du monde. D'ailleurs, elle s'est moquée aussi de M^{me} Yasmine Menétrey, qui a raison sur toute la ligne; cela ressort du rapport P-431 A. Je trouve ça inconvenant et malhonnête vis-à-vis d'une conseillère municipale qui essaie de faire un travail de fond et qui a raison sur le fond. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois votera le renvoi de la pétition P-431 au Conseil administratif. Et je vous invite à faire de même, Mesdames et Messieurs! J'ai dit! (*Rires.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que les conclusions de la commission sont le classement de la pétition P-431. Si vous êtes contre, vous devez donc voter non pour refuser le classement. (*Remarque dans la salle.*) Eh bien, vous faites vraiment ce que vous voulez, cela vous appartient!

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 59 oui contre 7 non.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 novembre 2019: «Contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des Eaux-Vives» (P-410 A)¹.**Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 novembre 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Thomas Zogg, les 18 et 25 novembre 2019. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 18 novembre 2019*Audition des pétitionnaires*

M. Zoells remercie tout d'abord la commission de bien vouloir les recevoir, M^{me} Chervaz et lui-même. Il indique que son étude occupe des locaux dans le pâté d'immeubles visé par le projet de réaménagement, et précise que les pétitionnaires sont également recourants contre l'autorisation de construire. Il déclare ensuite qu'étant donné le lien de proximité existant avec ce conseil, ils souhaitent être entendus en priorité par les autorités de la Ville de Genève. En venant à la pétition, il indique qu'elle entend lutter contre la densification croissante et rampante du quartier, et tient à relayer le sentiment de ses habitants, qui ont de plus en plus l'impression de vivre serrés les uns contre les autres, et de citer l'exemple des bousculades sur les trottoirs, qui ne sont plus rares. Il remarque plus généralement que la Ville de Genève a connu une densification croissante du nombre de ses habitants et de ses travailleurs ces dernières années, et fait observer que c'est particulièrement le cas du périmètre concerné par la pétition. Il dit pouvoir admettre que les surélévations prévues dans ce secteur ne sont qu'un épiphénomène, mais estime qu'il s'agit là de la goutte d'eau de trop. Il déplore la stratégie du salami employée par les constructeurs, qui ont présenté les projets de surélévations séparément, par propriétaires d'immeuble. Il indique que celles-ci vont sensiblement modifier l'ensemble des caractéristiques du lieu et formeront comme un canyon d'immeubles sous la gare des Eaux-Vives. Il relève que ces démarches émanent pour la plupart d'acteurs institutionnels, qui n'ont aucune

¹ «Mémorial 177^e année»: Commission, 2212.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

considération pour les électeurs du Conseil municipal et leur qualité, mais ne visent que de purs objectifs de rentabilité. Précisant ne pas s'opposer à ce que ceux-ci gagnent de l'argent, il déclare que les pétitionnaires souhaitent de leur côté parler de la qualité de vie, d'accès et de circulation au sein de cette série de surélévations. Il note à ce titre qu'aucune analyse d'impact n'a été menée, alors que ce réaménagement va sans doute profondément bouleverser la circulation dans le périmètre. Il observe que le lancement de la pétition est le fruit d'un ras-le-bol des habitants du quartier, et en particulier de celui des habitants des allées concernées par cette campagne de surélévations, à savoir une zone comprise entre les rues des Cordiers et Ernest-Bloch d'une part, la route de Frontenex de l'autre. Il note que parmi les nuisances causées par ces travaux figurent l'abattage des arbres situés au centre des immeubles ainsi qu'une perte d'ensoleillement pour les habitants des étages inférieurs. Il précise que loin d'être un cas isolé, il s'agit là d'un exemple parmi d'autres dans le quartier. Il fait observer que leur combat pour s'y opposer est un peu celui de David contre Goliath, notant que chaque recours coûte au moins 1000 francs, somme qui peut être élevée pour un particulier, mais qui est dérisoire proportionnellement parlant pour les propriétaires fonciers concernés, qui sont souvent institutionnels. Il déclare enfin que tout soutien de la part de cette commission, du Conseil municipal et du Conseil administratif sera bienvenu dans cette affaire.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir de combien d'étages est prévue l'augmentation.

M^{me} Chervaz répond que des surélévations de deux étages sont prévues, et indique que l'ensemble donnera un effet d'escalier.

La commissaire demande si d'autres types de rénovation seront prévus dans les immeubles concernés.

M^{me} Chervaz répond que dans certains cas des rénovations auront lieu, dans d'autres non. Elle explique ces variations du fait que chaque surélévation émane de propriétaires différents.

Ladite commissaire souhaite savoir ce qu'impliqueront les travaux pour les locataires.

M. Zoells répond qu'une allée sera favorisée, car les parties communes, les cuisines et les sanitaires y seront rénovés, tandis que dans l'allée la moins bien lotie les fenêtres seront simplement mises aux normes. Il ajoute que si un entretien approfondi des ascenseurs est prévu du fait des surélévations, leur taille ne sera pas revue, et les parties communes ne verront pas leur espace augmenté, ce qui fera que les gens vont probablement s'y bousculer.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

Elle demande quel sera l'impact des travaux sur les loyers des locataires.

M. Zoells répond qu'en principe il n'y aura pas d'impact, car cela fait vingt-cinq ans que les sanitaires n'ont pas été rénovés. Il indique qu'en revanche les loyers des nouvelles parties, constituées en superbes attiques avec vue sur la rade, s'ils seront surveillés dans un premier temps, atteindront sans doute des chiffres élevés. Il déclare à ce titre ne pas bien voir un intérêt public à mener des projets de ce genre dans ce quartier.

Une commissaire s'étonne du fait que des arbres puissent être abattus ainsi.

M. Zoells indique que les propriétaires ont obtenu toutes les dérogations nécessaires pour ce faire.

Elle demande où sont situés les arbres concernés.

M. Zoells répond qu'ils se situent dans la cour des groupes d'immeubles en question. Il indique que leur abattage a été justifié par le fait qu'il fallait doter ces immeubles de place de vélos. Il ajoute que si la plupart de ces arbres sont en fait des arbustes, un ou deux individus plus importants subsistent. Il précise enfin que ces abattages font également l'objet d'un recours.

Une commissaire demande où en sont les oppositions déposées.

M^{me} Chervaz répond que la démarche est relativement compliquée à ce niveau par le fait que chaque surélévation est le fait d'un propriétaire différent. Elle explique ainsi qu'un premier recours a été déposé une fois le délai passé, tandis que dans un autre cas il y a juste eu le temps pour écrire que l'on s'opposait au projet.

La même commissaire souhaite savoir ce que visent ces recours déposés, et demande confirmation du fait qu'ils ont pour but d'éviter les abattages d'arbres et les surélévations.

M. Zoells répond par la positive, indiquant qu'en plus de cela la pétition veut rendre attentif aux problématiques touchées de manière plus large, et rappelle que les gens qui ont signé cette pétition sont des électeurs en Ville de Genève. Il fait observer que si un porte-à-porte systématique n'a pas été organisé pour faire signer la pétition, elle montre bien que les gens des allées concernées par les surélévations se sont ligués pour agir.

La dernière question posée est de savoir combien de signatures compte la pétition.

M. Zoells répond qu'elle en compte environ vingt ou trente.

Une commissaire, constatant que ces surélévations se font dans une zone située à proximité relative du lac, demande aux auditionnés si des sondages ont

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

été réalisés dans les sous-sols pour savoir si celles-ci ne risquaient pas de susciter un affaissement des immeubles.

M. Zoells répond que cette question est en effet connue, mais indique qu'aucun sondage n'a été réalisé, pas davantage d'ailleurs que n'a été réalisée une consultation préalable et une diffusion d'information auprès des habitants, tous deux éléments qui figurent pourtant comme une exigence légale au niveau du Canton. Il précise donc que cet élément est mis en avant dans les recours déposés. S'exprimant ensuite sur la question de la stabilité structurelle des immeubles soulevée par un commissaire, il indique que l'immeuble où est sise son étude connaît actuellement des fuites d'eau, et ajoute qu'à la suite des violents orages du mois de juin, ses locaux ont été inondés. Il relève en ce sens l'étrangeté d'une démarche qui consiste à surélever des immeubles des années septante qui ont déjà des problèmes, et qui devraient faire l'objet d'un assainissement avant de pouvoir entrevoir autre chose, plutôt que d'un simple changement de fenêtres, qui répond d'ailleurs à une mise en conformité avec la loi. Il relève que c'est notamment pour cela que les gens du quartier sont excédés, et déclare à ce titre que la facilité avec laquelle les signatures ont été obtenues peut en témoigner.

Le président rappelle que dans le cas de tours dont la construction était prévue à la rue de l'Avenir, dans une zone déjà densément peuplée, le statu quo avait pu être obtenu. Il demande aux auditionnés si c'est ce qu'ils souhaitent.

M. Zoells répond par l'affirmative, ajoutant en plus la nécessité d'entretenir les immeubles concernés.

Un commissaire demande si des sondages ont été faits pour savoir si les immeubles contiennent de l'amiante, indiquant qu'il ne serait pas surpris que des immeubles de ces années en contiennent, et notant que cela pourrait compliquer grandement les travaux le cas échéant.

M. Zoells répond que c'est une des demandes contenues dans le recours.

Il précise qu'une question formelle se pose avec cette pétition, et demande si le Conseil municipal est véritablement la bonne instance pour bloquer ces surélévations.

M. Zoells répond qu'il est bien conscient que le Conseil municipal n'est pas la bonne instance pour véritablement régler le problème, mais indique que cette pétition permet de faire remonter le ressenti d'un quartier encore agréable, mais qui commence peu à peu à saturer. Il décrit à ce titre les foires d'empoigne auxquelles on peut régulièrement assister en haut des parcs lorsqu'il s'agit de trouver une place pour monter dans le bus. Il estime que s'il peut être bien de densifier la ville, il faut que cette densification permette aux gens de continuer à vivre normalement, ce qui déjà à l'heure actuelle commence à être compromis, rappelant le mécontentement des gens du quartier sur ces questions.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

Il note qu'il n'est néanmoins pas du pouvoir de cette commission de préserver le quartier en question de tout projet de surélévation.

M. Zoells fait remarquer que par le biais du préavis municipal, la Ville serait en mesure d'envoyer un message clair, même si celui-ci n'a pas force de loi. Il indique que c'est précisément ce que souhaiteraient les pétitionnaires, à savoir que la commission pousse le Conseil administratif à faire usage de son droit de préavis contre ces surélévations.

Le commissaire demande aux auditionnés s'ils ont pu être reçus par une commission du Grand Conseil.

M. Zoells répond par la négative, indiquant qu'une telle rencontre n'a pas encore été agendée. Il explique que ce que veulent au fond les habitants du périmètre, c'est de pouvoir continuer à vivre dans un quartier à taille humaine. S'il reconnaît que cette notion est assez vague, il en appelle au sentiment de normalité des commissaires.

Le même commissaire se demande si les pétitionnaires n'auraient pas eu plus d'impact en se faisant auditionner par la commission des travaux et des constructions.

Une commissaire confirme les propos dudit commissaire, indiquant que le sort de ces surélévations n'est pas dans les mains de cette commission. Elle estime ensuite qu'il serait plus judicieux de la part des pétitionnaires d'en appeler à la notion plus objective de surdensification, plutôt que de faire état de conflits de poussettes et autres empoignes autour des bus ou sur les trottoirs qui lui paraissent ne pas tout à fait refléter la réalité de ce quartier, dont elle indique être habitante. Elle souhaite savoir enfin si les auditionnés ont prévu d'autres actions outre les recours et cette pétition, constatant que ceux-là peuvent sans aucun doute avoir plus de poids que celle-ci.

M. Zoells répond que leur périmètre d'action se situe pour l'instant à l'échelle du quartier. Il estime néanmoins que des mouvements de plus grande ampleur pourraient naître selon ce qu'un ou plusieurs habitants du quartier peuvent décider, relevant que c'est ce qu'il pourrait arriver si l'on continue à frustrer ceux-ci.

Elle déclare qu'il serait intéressant d'avoir sur ces questions une réflexion plus générale, déplorant l'habitude de penser rue par rue, et non de manière globale. Elle note que la façon de faire habituelle aboutit parfois à des plans mal réfléchis. Elle déclare que son propre parti envisage les Eaux-Vives de manière globale en proposant par exemple la végétalisation de ses toits, et estime que cela ne devrait être qu'une première étape pour le penser de manière plus générale.

Une commissaire demande aux auditionnés si des recours à l'ASLOCA ou auprès d'autres organes ont déjà été déposés par des locataires.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

M. Zoells répond par la négative, constatant que le périmètre est essentiellement habité par des gens tranquilles et pacifiques, qui n'ont pas vocation à se mobiliser davantage. Il observe qu'il est d'autant plus incroyable de voir comment ces personnes sont traitées avec si peu d'égard par les propriétaires immobiliers, qui suivent à la lettre le mot d'ordre du Département du territoire (DT) qui vise à intensifier la campagne de surélévations sur tout le territoire, et ce sans ce préoccuper de la mise à jour nécessaire des infrastructures qui devrait accompagner de tels travaux. Il relève que les braves gens du quartier ne sont pour la grande majorité pas au courant de leurs droits, et font ainsi trop confiance à l'Etat.

M^{me} Chervaz déclare qu'un habitant du quartier avait tout de même écrit au DT concernant ces surélévations.

La commissaire rappelle qu'il y a quelques années des critères permettant ou non des surélévations avaient été identifiés, et demande aux auditionnés s'ils ont pu utiliser cet outil dans leur recours.

M. Zoells répond qu'ils n'ont pas eu connaissance de cette démarche.

La même commissaire indique qu'elle n'est cependant pas sûre qu'elle soit encore appliquée deux ans après.

M. Zoells rappelle l'incohérence de ces surélévations, alors que les matériaux des immeubles et les salles communes sont vétustes et demanderaient à être en priorité rénovées.

Une commissaire précise tout d'abord que son intervention dépasse le strict cadre de cette pétition, entendant néanmoins les préoccupations des auditionnés. Elle constate que derrière le pâté d'immeubles concerné un immeuble très chic a été construit sur la rue des Vollandes, et relève que d'autres constructions de ce type sont également apparues à la rue des Eaux-Vives. Elle déplore que des immeubles inaccessibles à la plupart des gens contribuent à la surdensification du quartier, et demande aux auditionnés quelle est leur position sur ce point.

M. Zoells constate que l'immeuble construit sur la rue des Vollandes cité par la commissaire bloque en effet la circulation dans le périmètre. Pour ce qui est plus généralement des immeubles de standing, il relève que ceux qui les habitent sont des contribuables utiles à la Ville de Genève, et note que leur présence confirme le fait que les Eaux-Vives soient un quartier à forte mixité sociale, estimant qu'il faut s'en réjouir. Il indique de plus que ces nouveaux immeubles n'ont chassé personne du quartier, précisant que les appartements de quatre pièces ou plus continuent à être habités sur la longue durée par les gens du quartier, et que seuls les plus petits appartements connaissent des changements assez fréquents de locataires, ce qui est somme toute normal. Il observe néanmoins que de manière plus

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

générale tout apport supplémentaire de population dans le quartier va péjorer la qualité de vie de ses habitants, notant que ce problème d'effectifs par mètres carrés disponibles se posera également pour le reste du pourtour de la rade, qui est déjà l'un des sites les plus denses d'Europe. Il estime à ce titre qu'il convient de s'interroger sur la volonté cantonale consistant à densifier plus encore. Disant bien entendre que la Ville ne peut en la matière pas faire grand-chose face aux technocrates cantonaux qui envisagent le territoire comme une vaste carte avec des pions, il déclare que le vœu des pétitionnaires est plutôt de lui faire jouer le rôle de relais auprès de ces instances.

La commissaire dit ne pas avoir de soucis avec les habitants vivant en haut de l'avenue William-Favre, étant donné qu'ils sont là depuis longtemps et sont en effet d'utiles contribuables pour la Ville de Genève, mais estime que les nouveaux immeubles dont elle a fait mention sont habités par des gens qui disposent souvent de plusieurs appartements de par le monde, et ne payent donc que rarement leurs impôts en Ville de Genève. Elle explique que sa remarque a pour but de mettre en garde face au risque de gentrification qui touche le quartier, et dont ces immeubles très chers et très protégés sont la part visible.

M. Zoells relève que dans le cas des surélévations concernées par la pétition, on n'a pas affaire à de riches propriétaires privés, mais à des institutionnels, souvent suisses ou genevois d'ailleurs. Il estime à ce titre déplorable de constater que l'immeuble où est sise son étude, et qui est le moins bien entretenu de tous, appartienne à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Il relève que c'est précisément dans cet immeuble que la régie qui en a la charge n'a pas respecté son devoir légal de consultation et d'information. Il ajoute que le fait d'en appeler au service immobilier de la CPEG pour venir constater l'état déplorable des infrastructures de l'immeuble et agir en conséquence n'a eu aucune incidence, et que rien n'a été fait.

Un commissaire déclare que cette pétition le laisse quelque peu perplexe en ce que, même si l'on peut bien comprendre les préoccupations des habitants du quartier, l'on ne voit pas très bien comment la commission des pétitions pourrait se situer dans ce contexte. Il indique que le plus qu'elle pourrait faire serait d'émettre une recommandation.

Un commissaire relève qu'il pourrait être intéressant de recevoir M. Pagani pour savoir comment son département traite les demandes de préavis dans le cas des autorisations de construire, étant donné que c'est un tel préavis que les pétitionnaires appelaient de leurs vœux.

Une commissaire reconnaît qu'il serait en effet intéressant de disposer d'une vue d'ensemble sur ce préavis. Elle déclare en outre que la pétition traitant d'un objet très général, il serait bien de la faire connaître et de montrer aux gens qu'on entre en matière. Si elle note qu'il n'est pas possible de demander qu'aucune

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

surélévation n'ait lieu, elle estime qu'il n'est pas non plus absurde de soutenir des situations concrètes lorsqu'elles sont problématiques, et précise que le rapport qui sera rédigé sur cet objet devra exposer les raisons d'un tel choix.

Le président estime qu'auditionner M. Pagani sur les critères et les processus menant à l'établissement de ce préavis donnerait une séance un peu trop légère. Il estime que cette question pourrait tout aussi bien être posée oralement ou par écrit.

Un commissaire demande si cette audition de M. Pagani ne permettrait pas d'organiser une séance où on en profiterait pour l'auditionner sur un autre objet.

Le président répond qu'il pourrait en effet attendre un autre objet qui concerne le magistrat pour mener une séance consistante sur la pétition P-410 et cet autre objet. Il estime cependant qu'envoyer une question par écrit au magistrat permettrait de perdre le moins de temps possible.

Le commissaire répond que sa seule crainte concernant une question écrite, c'est que la réponse par écrit pourrait amener d'autres questions, et ne fasse en définitive que perdre du temps au traitement de pétition.

Une commissaire abonde dans ce sens, estimant qu'une telle question par écrit sur un tel sujet serait complexe. Elle fait en outre observer que l'audition de M. Pagani en personne ne serait pas nécessaire, et qu'il conviendrait plutôt d'auditionner ceux qui dans son département s'occupent de cette question, qui est davantage technique que politique.

Une commissaire estime qu'il serait en effet utile d'auditionner M. Pagani ou quelqu'un de son service, rien que pour signaler que des habitants font l'objet de surélévations sans être consultés, et pour savoir quelle démarche peut suivre la Ville sur cette question.

Un commissaire déclare que son souhait va également vers une audition, relevant qu'elle sera plus pratique qu'une question écrite.

Un commissaire déclare qu'il est du devoir de la commission, quel que soit l'objet, d'auditionner le magistrat concerné ou ses services. Il note qu'une telle audition permettra aussi d'aborder la question de l'abattage des arbres, rappelant que le Conseil municipal s'en est préoccupé plus généralement dans une récente motion.

Vote

Le président propose donc de mettre au vote l'audition du magistrat ou de quelqu'un de son service au sujet de la pétition P-410, et plus particulièrement au sujet de ce préavis.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

La commission accepte à l'unanimité des membres présents l'audition de M. Pagani et/ou d'un collaborateur ou d'une collaboratrice de ses services dans le cadre de la pétition P-410.

Séance du 25 novembre 2019

Audition de M. Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au Service de l'urbanisme

M. Pagani indique tout d'abord que les préavis précités sont l'œuvre du Service de l'urbanisme ou de la Direction du patrimoine bâti. Il précise que parfois ces préavis sont négatifs dans un premier temps, puis positifs dans un second si les promoteurs corrigent le tir, comme cela a été le cas en l'espèce. Il passe ensuite la parole à M. de Rivaz pour de plus amples explications.

M. de Rivaz indique que de très nombreux préavis ont été rendus par la Ville sur ce dossier. Il précise que les promoteurs ont déposé des requêtes préalables puis dans un second temps des requêtes définitives. Il déclare que les premières permettent d'obtenir une réponse de l'administration concernant le gabarit, le volume, l'affectation et l'implantation des bâtiments futurs ainsi que leur esthétique, et ajoute que ce processus fait l'objet d'une directive listant ces différents éléments.

Il relève qu'en l'occurrence les requérants avaient effectué un bon travail bien documenté par rapport aux réponses qu'ils avaient reçues concernant leurs requêtes préalables. Il explique que ses services avaient ainsi la garantie que ces surélévations seraient vues de manière globale sur cet îlot, et indique que les architectes s'étaient alors engagés à établir un plan d'environnement des immeubles, englobant notamment la question de la gestion des ordures ou celle des places de parc pour vélos, afin de montrer justement que ces travaux et leurs impacts étaient gérés de manière globale. Il note que les architectes ont en ce sens bien joué le jeu, se souvenant qu'à la suite des premières requêtes déposées par la CPEG ils avaient notamment complété leurs travaux de surélévations par l'isolation thermique des façades. Il déclare que suite à ces efforts consentis par les promoteurs et leurs architectes, la Ville avait délivré un préavis favorable, mais avec dérogation, et précise que cette dérogation concernait les gabarits de la LCI, expliquant qu'elle avait été accordée en tenant compte du fait que, vu l'inclinaison du terrain en question, le dépassement n'existait que dans quelques zones.

Le président constate qu'une part de subjectivité préside nécessairement à l'évaluation des éléments pris en compte lors de la décision d'octroi du préavis, et demande ce qu'il en est par exemple de l'évaluation esthétique des interventions architecturales, souhaitant savoir comment celle-ci est mesurée.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

M. de Rivaz répond que le respect du gabarit LCI et la question de l'intégration urbanistique du projet est explicité dans les articles 23 et 27 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI). Pour ce qui est du critère esthétique, il explique qu'il a été objectivé le plus possible par un bureau d'architectes qui avait été commissionné pour cela, et qu'il inclut quatre critères, à savoir premièrement la prise en compte de l'échelle du quartier, de la rue, de la volumétrie du bâtiment, et enfin de l'échelle architecturale. Il ajoute que ces critères se trouvent facilement sur internet.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir si une analyse de la qualité des sous-sols a été effectuée avant que l'on délivre les autorisations pour procéder à ces surélévations, et explique que cela est essentiel dans ces cas, étant donné que si la qualité du sous-sol n'est pas garantie le bâtiment pourrait risquer de s'affaisser du fait de la surélévation. Elle note qu'une telle analyse serait d'autant plus pertinente dans le cas présent, où les bâtiments datent d'une époque où l'on construisait avec moins de moyens, et que la proximité du lac peut les rendre sensibles à la question des infiltrations d'eau.

M. Pagani cite un exemple pour illustrer cette question, à commencer par celui de la surélévation d'un immeuble de Braillard situé à Saint-Jean et appartenant à la CAP. Il indique qu'avant de délivrer les autorisations permettant de surélever le bâtiment de deux étages, des études avaient été faites pour vérifier qu'il était en mesure de les supporter. Il ajoute que pour ce qui est du risque d'infiltrations d'eau en cas de surélévation des ingénieurs sont chargés de l'évaluer, et disent en conséquence s'il est possible d'effectuer les travaux ou non.

La même commissaire demande si ces analyses sont systématiquement effectuées pour tout immeuble surélevé.

M. de Rivaz répond qu'il n'est pas certain que le Canton effectue toujours les vérifications par le biais du géologue cantonal, mais indique que c'est en revanche le cas pour le requérant ou pour celui que ce dernier diligente pour effectuer une surélévation, et fait observer que le risque est trop grand pour eux de s'en passer, car ils ne pourraient se permettre d'avoir des morts qui ressortiraient de leur responsabilité en cas d'effondrement, si l'analyse n'était pas correctement effectuée.

Une commissaire demande si la méthode d'évaluation des demandes de travaux citée précédemment tient également compte de l'effet néfaste qu'une surélévation peut avoir pour les appartements des étages inférieurs. Elle relève que cette question est d'autant plus importante dans le cas, comme ici, d'un îlot. Elle demande en outre s'il est tenu compte de la densité préexistante du quartier

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

et souhaite savoir enfin si une évaluation de cette méthode d'évaluation des demandes de travaux en place depuis deux ans a déjà eu lieu.

M. de Rivaz répond tout d'abord que la question de la densité du quartier ainsi que celle d'une éventuelle perte de lumière font l'objet d'une grande attention de leur part. Il ajoute que l'appréciation n'est pas la même pour tous les quartiers, et qu'elle varie également selon le genre d'immeubles auxquels l'on a affaire. Il relève que la question de l'obstruction de la lumière en cas de surélévation est particulièrement sensible à la rue des Pâquis qui est assez peu large. Il note que dans des quartiers plus périphériques, une nouvelle barre d'immeubles va aussi devoir intégrer des problématiques d'organisation de l'espace plus large pour obtenir un préavis favorable, et de citer la gestion des déchets ou celle des places de parc. Il fait remarquer que dans un quartier central comme celui des Pâquis cette dernière question se pose moins, étant donné qu'on peut très bien y vivre sans voiture.

M. Pagani relève qu'il n'existe encore aucun critère intégrant la question des flots de chaleur lors de l'attribution des préavis, ce qu'il va proposer de mettre en place. Il explique que cela pourrait passer dans certains cas par le fait de vider les cours intérieurs des voitures, et d'y planter des arbres à la place pour améliorer l'habitabilité en période de grande chaleur.

Un commissaire, indiquant que le Conseil municipal est saisi lors de modifications de plans ou de zones, relève que cela n'est pas le cas pour les autorisations de construire, et demande s'il existe néanmoins des exceptions prévues à cela.

M. de Rivaz confirme que les plans d'affectations et leurs modifications sont en effet soumis au Conseil municipal, et que ce n'est pas le cas des autorisations de construire, pour lesquelles le Conseil administratif décide.

Le même commissaire demande si la grille utilisée par la Ville est la même que celle du DDC, ou si elle a des critères supplémentaires, intégrant par exemple des décisions prises par le Conseil municipal, dont le moratoire sur l'abattage des arbres récemment décidé fait partie.

M. de Rivaz répond que la grille de la Ville ne recoupe pas nécessairement celle du Canton, et qu'elle a vocation à défendre avant tout l'intérêt public communal. Il ajoute que le plan d'utilisation du sol est le seul qui ressort de la compétence communale, et que par conséquent la Ville donne son préavis en la matière. Il précise enfin que le préavis concernant une surélévation doit également être analysé du point de vue de l'intérêt public communal.

Il demande plus précisément si le vote qu'il citait sur les arbres a modifié en quelque manière la grille du Service de l'urbanisme.

M. de Rivaz répond par la positive, mais fait remarquer qu'il n'a pas attendu cette décision pour être attentif à la question des arbres lorsqu'il s'agit de délivrer

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

un préavis pour une autorisation de construire. Il relève à ce titre l'étroite collaboration qui existe depuis longtemps en la matière avec le Service des espaces verts. Il précise néanmoins que pour ce qui est des compensations, la Ville ne se prononce jamais sur la question, étant donné qu'elle ne ferait alors que dédoubler un travail que le Canton effectue déjà pleinement.

Une commissaire relève que la pétition n'évoque que la rue des Cordiers 12-14, ainsi que la rue Ernest-Bloch 52, alors qu'il lui semble avoir compris que les surélévations couvrent en fait un îlot plus grand. Elle souhaite savoir de combien d'immeubles exactement celui-ci est composé.

M. de Rivaz, précisant qu'il n'a plus le chiffre exact en tête, répond qu'il pourra le communiquer par écrit, mais confirme que ces surélévations comprennent la rue Ernest-Bloch dans sa totalité.

La même commissaire, indiquant qu'il lui semble que c'est dans cet îlot qu'un immeuble luxueux a été construit, semblablement à un autre immeuble de même type élevé à la rue des Eaux-Vives qui est entouré de grilles, s'interroge sur cette nouvelle conception de l'urbanisme et de la densification qui s'installe notamment dans ce quartier, et qui contient presque uniquement de la propriété par étages, et plus beaucoup d'appartements locatifs.

M. de Rivaz note qu'il s'agit là d'opportunisme plus que d'urbanisme.

M. Pagani indique que la Ville s'était opposée à la construction de l'immeuble situé au centre de l'îlot, et déplore qu'elle ait perdu ses recours.

La même commissaire demande si par conséquent l'avis de la Ville ne compte pas.

M. Pagani constate qu'en l'occurrence les juges ont estimé que la LCI avait été respectée.

La commissaire précise qu'elle s'est permis de poser cette question, car de telles constructions contribuent à la surdensification et au bétonnage contre lesquels entendent lutter les pétitionnaires.

M. Pagani relève que la Ville a gagné dans d'autres cas, et de citer celui d'un immeuble qui avait vocation à être édifié dans la cour du complexe Braillard de la rue de Montchoisy, ce qui fort heureusement n'a pas été le cas.

M. de Rivaz rappelle que la Ville avait alors rendu un préavis très défavorable, et note que ce projet allait à l'encontre de la vocation même de l'îlot, qui intègre des cours prévues comme espaces de dégagement. Il estime néanmoins que cela n'empêche pas certains projets détournant l'esprit de la LCI de passer.

Une commissaire demande si la Ville peut encore faire quelque chose quant aux demandes de la pétition, étant donné qu'elle a déjà donné un préavis favorable.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

M. Pagani rappelle que M. de Rivaz a expliqué que la Ville a pour charge de faire respecter un certain nombre de normes légales et que la Ville peut se réserver le droit de faire recours ou d'édicter un préavis négatif si elles ne sont pas respectées. Il précise qu'en l'occurrence tout s'est fait dans le cadre de la loi, d'où le préavis positif. Il conclut que dans de telles décisions la Ville est tenue par un cadre strictement légal et ne peut pas faire de politique avec cela.

Le président évoque le précédent d'une surélévation effectuée à la rue des Deux-Ponts à la Jonction, et rappelle que la Ville était allée jusqu'au Tribunal fédéral (TF) pour s'y opposer, et qu'elle avait perdu. Il demande ensuite s'il y aurait ici matière à un tel recours.

M. Pagani rappelle que la Ville ne s'était pas opposée à la première surélévation de l'usine Bayeler, mais uniquement à la seconde, qui constituait un ovni architectural, et ne répondait pas selon leur avis aux exigences légales. Il note que la Ville avait alors gagné en première instance, avant de perdre en deuxième et en dernière instance devant le TF. Il indique qu'en l'occurrence la Ville ne peut pas revenir sur le préavis positif qu'elle a accordé à ces surélévations, indiquant que le Conseil d'Etat a validé ces demandes de travaux sur la base des 16 préavis positifs qu'elle a obtenus. Il ajoute que si elle entendait s'opposer à cette décision la Ville devait faire recours dans le délai d'un mois après la prolongation de l'autorisation, ce qu'elle n'a pas fait.

Discussions et vote

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il y aurait presque lieu de voter son classement, étant donné que le Conseil municipal est totalement impuissant en la matière.

Le président dit bien entendre cette réalité, mais estime que la commission des pétitions pourrait également apporter un soutien tout symbolique aux pétitionnaires.

Le groupe Ensemble à gauche abonde dans ce sens, et estime que même si plus rien n'est possible légalement, le soutien symbolique à cette pétition permettrait de constater qu'on surdensifie dans des quartiers déjà très denses.

La commissaire socialiste indique que son parti est également prêt à soutenir cette pétition, car ce soutien permettra d'ouvrir un débat sur la surdensification, et aussi sur le fait que parfois le Canton n'a cure des préavis négatifs de la Ville.

Le Parti libéral-radical s'abstiendra, puis indique les raisons d'un tel choix. S'il explique que le groupe entend bien le souci des pétitionnaires de préserver leur qualité de vie en luttant contre la surdensification, il estime dans le même

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

temps que les conditions nécessaires au rendu d'un préavis positif ont visiblement ici été respectées, et qu'il ne fait dès lors pas sens non plus de s'y opposer frontalement en votant en faveur de cette pétition.

Le Mouvement citoyens genevois fait observer que cette pétition n'a aucune chance d'aboutir, mais estime qu'il serait politiquement intéressant de la soutenir pour faire ressurgir les éléments principaux qu'elle met en avant, et pour que le Conseil administratif et les services concernés soient conscients du fait qu'il peut y avoir des oppositions des habitants face à de tels projets.

L'Union démocratique du centre soutiendra aussi son renvoi.

Le président propose donc de soumettre au vote le renvoi de cette pétition au Conseil administratif ou son classement.

Par 9 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (1 PDC, 2 PLR), la commission accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-410.

Annexe: pétition P-410

8076

SÉANCE DU 19 MAI 2021 (soir)
Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

REÇU le

28 OCT. 2019

Pour adresse de correspondance :

Monsieur Robert ZOELLS
Avocat
Rue des Cordiers 14
1207 Genève

P-410

PAR COURRIER A+

Conseil municipal de la Ville de Genève
Présidence
p.a. Service du Conseil municipal
Rue Pierre-Fatio 17
1204 Genève

*A l'att. de Mme Marie-Pierre THEUBET
Présidente*

Genève, le 25 octobre 2019

**Pétition contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des
Eaux-Vives, opposition à la DD 111332**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme suggéré par votre Service, nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe copie du courrier et de la pétition adressés ce jour au Grand Conseil de Genève, dans le cadre de la DD visée sous objet.

En effet, le Service du Conseil municipal nous a indiqué que cette pétition, qui vous a été préalablement adressée en date du 22 octobre dernier, devait parvenir au Grand Conseil de Genève, en lieu et place de votre Conseil.

Les pétitionnaires estiment néanmoins qu'en tant que destinataire de la pétition, il vous revient d'y donner la suite qu'elle comporte.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes éventuelles questions et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre plus haute considération.

Pour les pétitionnaires :


Robert Zoells

Annexe : ment.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

COPIE

Pour adresse de correspondance :

Monsieur Robert ZOELLS
Avocat
Rue des Cordiers 14
1207 Genève

PAR COURRIER A+

Grand Conseil
Présidence
p.a. Secrétariat général du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

*A l'att. de Monsieur Jean-Marie VOUMARD
Président*

Genève, le 25 octobre 2019

**Pétition contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des
Eaux-Vives, opposition à la DD 111332**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Grand Conseil,

Nous vous transmettons ce jour, en annexe, la pétition susmentionnée laquelle avait été envoyée dans un premier temps au Conseil municipal de la Ville de Genève, avant de nous être retournée sans véritable explication.

Munie de 20 signatures, sous forme manuscrite et originale, il nous semble que dite pétition représente fortement les intérêts des habitants et des entreprises du quartier et des immeubles sis Rue des Cordiers 12-14 et Rue Ernest-Bloch 52, ainsi que les intérêts publics, dont ceux liés à la sécurité, la qualité de vie, ainsi que le respect des espaces verts et de la cohérence en matière de constructions, nous avons décidé d'attirer votre attention sur la DD 111332, qui a été suivie par d'autres projets de même nature.

Nous vous saurions gré de bien vouloir prendre connaissance de notre pétition et du courrier l'accompagnant, puis, dans un second temps, d'engager au plus vite le processus pour l'examen de notre pétition afin défendre les intérêts des citoyens que vous représentez.

Conscients de l'ambition de notre pétition, nous avons pleinement confiance dans les valeurs démocratiques de Genève qui s'est toujours illustrée comme fervente défenseuse des droits élémentaires de l'être humain, auxquels appartiennent sans aucun doute le

SÉANCE DU 19 MAI 2021 (soir)
Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

Lettre du 25 octobre au Grand Conseil de Genève

Page 2/2

respect de la qualité de vie, de l'accès à des espaces verts et dégagés, ainsi que la sécurité et la tranquillité au quotidien.

Nous espérons ainsi que des mesures seront adoptées afin de protéger le quartier des Eaux-Vives de l'actuelle politique d'enlaidissement, de surdensification et de bétonnage.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes éventuelles questions et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Grand Conseil, à l'expression de notre plus haute considération.

Pour les pétitionnaires :



Robert Zoells

Annexe : ment.

cc : Conseil municipal de la Ville de Genève, Mme Marie-Pierre THEUBET, Présidente

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

Pour adresse de correspondance :

Monsieur Robert ZOELLS

Avocat

Rue des Cordiers 14

1207 Genève

PAR COURRIER A+

Conseil municipal de la Ville de Genève

Présidence

p.a. Service du Conseil municipal

Rue Pierre-Fatio 17

1204 Genève

*A l'att. de Mme Marie-Pierre THEUBET
Présidente*

Genève, le 22 octobre 2019

**Pétition contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des
Eaux-Vives, opposition à la DD 111332**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous déposons ce jour, en annexe, la pétition susmentionnée munie de 20 signatures, sous forme manuscrite et originale.

Considérant la prise en compte des intérêts des habitants et des entreprises des immeubles sis Rue des Cordiers 12-14 et Rue Ernest-Bloch 52, ainsi que les intérêts publics, dont ceux liés à la sécurité, la qualité de vie, ainsi que le respect des espaces verts et de la cohérence en matière de constructions, nous avons décidé d'attirer votre attention sur la DD 111332, qui a été suivie par d'autres projets de même nature.

En effet, nous attirons votre attention sur le fait que la DD 111332 n'est qu'un maillon de plus dans une politique de défiguration et de dépersonnalisation de Genève. La volonté de concentrer un maximum de personnes dans ce quartier d'ores et déjà très densément peuplé porte sans conteste atteinte à la qualité de vie des personnes, habitants et travailleurs, et aux valeurs défendues de tous temps par Genève, dont le respect du droit à un cadre de vie et de travail paisible et favorable au développement harmonieux desdites personnes !

Partant, nous vous serions reconnaissants d'engager au plus vite le processus pour l'examen de notre pétition afin d'engager nos représentants élus à assumer leurs responsabilités et à défendre les intérêts de leurs concitoyens, sans considération pour les

SÉANCE DU 19 MAI 2021 (soir)
Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

Pétition du 22 octobre au Conseil municipal de la Ville de Genève

Page 2/2

intérêts économiques des lobbys immobiliers bien souvent au premier plan en matière de construction et d'aménagement du territoire.

Nous sommes conscients que notre pétition est ambitieuse mais nous avons confiance dans les valeurs démocratiques de Genève qui s'est toujours illustrée comme fervente défenseuse des droits élémentaires de l'être humain, auxquels appartiennent sans aucun doute le respect de la qualité de vie, de l'accès à des espaces verts et dégagés, ainsi que la sécurité et la tranquillité au quotidien.

Nous espérons ainsi que des mesures seront adoptées afin de protéger le quartier des Eaux-Vives de l'actuelle politique d'enlaidissement, de surdensification et de bétonnage.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes éventuelles questions et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de notre plus haute considération.

Pour les pétitionnaires :



Robert Zoells

Annexe : ment.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

**Pétition au Conseil Municipal de la Ville de Genève contre l'enlaidissement, la
surdensification et le bétonnage du quartier des Eaux-vives**

Opposition à la DD 111332

Nous demandons :

- De préserver le quartier des Eaux-Vives de tous projets de surélévation ;
- Le retrait de la décision définitive DD 111332 d'autorisation des travaux sur les immeubles sis Rue des Cordiers 12-14 et Rue Ernest-Bloch 52 ;
- De promouvoir et de préserver la qualité de vie des habitants du quartier des Eaux-Vives.

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	Signature
			/

I
D
C
G
r
.
.
.
C
D

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

M^{me} Fabienne Beaud, rapporteuse (PDC). Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vais vous présenter les demandes émises dans la pétition P-410, soutenue par une vingtaine de pétitionnaires dont nous avons auditionné le représentant en commission, M. Zoells. Cette pétition demande de préserver le quartier des Eaux-Vives de tous les projets de surélévation, le retrait de la décision définitive d'autorisation des travaux sur les immeubles sis rue des Cordiers 12-14 et rue Ernest-Bloch 52, et de promouvoir et préserver la qualité de vie des habitants du quartier des Eaux-Vives.

Le pétitionnaire nous a dit qu'il était conscient que le Conseil municipal n'était pas la bonne instance pour régler ces problèmes. Cependant, il a signalé que cette pétition permettait de faire remonter plus haut le ressenti d'un quartier encore agréable, mais qui commence peu à peu à saturer en raison de la densification et de la croissance rampante du nombre d'habitants. Il a fait référence aux problèmes de stationnement et des places pour monter dans le bus pour les habitants qui doivent se déplacer au centre-ville. Les pétitionnaires ont aussi déposé un recours contre l'autorisation de surélévation desdits immeubles.

Nous avons auditionné également M. Pagani et M. de Rivaz, qui nous ont bien expliqué que la Ville préavisait sur les autorisations de travaux, mais que les autorisations finales étaient de la compétence du Canton.

A l'issue de ses discussions, la commission des pétitions a décidé de renvoyer la pétition P-410 au Conseil administratif pour favoriser un débat sur la surdensification du quartier des Eaux-Vives et de la ville en général – mais surtout pour soutenir les habitants et habitantes des Eaux-Vives, qui commencent à être envahis par d'autres habitants et habitantes, vu les constructions nombreuses qui seront réalisées dans ce quartier. Le Parti démocrate-chrétien recommande lui aussi le renvoi de la pétition P-410 au Conseil administratif.

M. Didier Lyon (UDC). La ville de Genève a connu une forte densification et un accroissement du nombre de ses habitants et de ses travailleurs au cours de ces dernières années, particulièrement dans le périmètre concerné par la pétition P-410. Celle-ci entend lutter contre la densification croissante et rampante du quartier des Eaux-Vives et relaie par là même le sentiment de ses habitants, qui ont de plus en plus l'impression de vivre serrés les uns contre les autres. Mentionnons, par exemple, les bousculades sur des trottoirs devenus de plus en plus rares.

Soulignons également la stratégie du salami employée par les constructeurs qui présentent les projets de surélévation séparément, par propriétaire d'immeuble. La plupart du temps, ces démarches émanent d'acteurs institutionnels qui n'ont aucune considération pour les électeurs du Conseil municipal

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

et leur qualité de vie, mais qui ne visent que des objectifs de pure rentabilité. Il faut rappeler ici que chaque recours coûte 1000 francs, somme qui peut être élevée pour un particulier – mais qui est dérisoire, proportionnellement parlant, pour les propriétaires fonciers concernés, souvent institutionnels.

Dans le cas présent, les conditions nécessaires à l'émission d'un préavis positif de l'administration municipale ont visiblement été respectées. Néanmoins, il est de notre devoir de soutenir la pétition P-410 pour faire ressurgir les éléments principaux qu'elle met en avant et pour que le Conseil administratif et les services de la Ville concernés soient conscients du fait qu'il peut y avoir des oppositions des habitants face à de tels projets. L'Union démocratique du centre vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir le renvoi de la pétition P-410 au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). La pétition P-410 a été traitée et votée par la commission des pétitions dans le mois qui a suivi son dépôt. Nous regrettons que le rapport P-410 A ne nous arrive que maintenant mais, à l'époque déjà, les décisions étaient à peu près prises concernant cet objet précis. Si la majorité de la commission des pétitions a décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, c'est parce qu'elle pose deux questions de principe importantes qui restent actuelles.

La première est la suivante: que signifie surdensifier les quartiers populaires par des surélévations? Les pétitionnaires ont évoqué des problèmes tout simples: la gestion des ordures, le stationnement. J'ajouterai aussi le nombre de crèches, l'adaptation des écoles et des maisons de quartier, etc.

Il existe des critères basés sur la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) qui définissent le gabarit des surélévations autorisé mais, on l'a bien vu, des dérogations sont toujours possibles. Elles sont même devenues très fréquentes, au cours d'une certaine période. Le Canton et la Ville avaient alors défini ensemble la prise en compte de critères d'appréciation complémentaires pour analyser un projet en fonction du quartier, de la rue, de la volumétrie du bâtiment et de l'échelle architecturale. La commission des pétitions s'est aussi demandé comment on tient compte de la perte de lumière, surtout aux étages du bas, dans le cas d'une surélévation par rapport à une cour, et comment on pourrait améliorer l'habitabilité en plantant des arbres qui remplaceraient les voitures dans les cours d'immeubles. C'est un thème que par ailleurs nous avons abordé récemment.

Une deuxième question de principe se pose: quelle peut être l'action de la Ville? En effet, c'est le Canton qui décide. La Ville est consultée pour donner un préavis au moment de la requête préalable puis, par la suite, de la requête

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

définitive. Souvent, les promoteurs prennent en compte les remarques du premier préavis dans la présentation définitive de leur projet. La Ville, dans certaines situations, a fait des recours qu'elle a parfois gagnés; elle en a perdu d'autres, par exemple dans le cas de la double surélévation à la Jonction, pour les logements d'étudiants de la Webster University.

Il est peu probable que la pétition P-410 change grand-chose pour les immeubles de la rue des Cordiers et de la rue Ernest-Bloch. Toutefois, la densification et la surdensification restent des préoccupations actuelles. Au vu du changement de composition du Conseil administratif après les dernières élections, Ensemble à gauche souhaite que la magistrate en charge précise sa position par rapport à ces questions. Mesdames et Messieurs, nous vous proposons donc de suivre les conclusions de la commission des pétitions et de renvoyer la pétition P-410 au Conseil administratif.

M. Valentin Dujoux (Ve). En introduction, les surélévations restent des mesures intéressantes pour limiter le bétonnage de nos sols qui, au même titre que l'eau ou l'air, sont des ressources fragiles qu'il nous faut préserver. Le groupe des Vertes et des Verts ne minimise pas les bouleversements que peuvent entraîner les surélévations: travaux, nouvelles nuisances, évolutions majeures dans certains quartiers. Il n'en demeure pas moins que les surélévations restent de compétence cantonale et nécessitent une concertation marquée auprès des riveraines et des riverains.

C'est notamment ce qui a manqué dans le cadre de ce dossier, et c'est ce qui a amené certaines et certains à lancer la pétition P-410. Mais les Eaux-Vives restent un quartier qui vit. Le vote, hier soir, de la proposition PR-1421 qui comporte un crédit de 115 millions de francs pour de nouvelles infrastructures aux Eaux-Vives en est une preuve supplémentaire.

Malgré la faible marge de manœuvre de la Ville dans ce dossier, le groupe des Vertes et des Verts soutiendra le renvoi de la pétition P-410 au Conseil administratif, notamment pour rappeler que de tels travaux et de telles surélévations – décidés au niveau cantonal, je le répète encore une fois – doivent se faire en concertation avec les riveraines et les riverains.

M. Arnaud Moreillon (S). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, la pétition P-410 contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des Eaux-Vives est une réaction vive contre ce que certains habitants et habitantes perçoivent comme étant une surdensification.

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

Les demandes qu'émet cette pétition sont au nombre de trois: préserver le quartier des Eaux-Vives de tout projet de surélévation; le retrait de la décision définitive concernant les travaux sur les immeubles sis rues des Cordiers et Ernest-Bloch; promouvoir et préserver la qualité de vie des habitants du quartier des Eaux-Vives.

En ce qui concerne la demande des pétitionnaires de préserver le quartier des Eaux-Vives de tout projet de surélévation, les réponses de MM. Pagani et de Rivaz ont montré que ce n'était pas conforme au droit. En effet, la Ville peut donner des préavis négatifs, voire recourir contre des surélévations si les conditions légales ne sont pas respectées. Or pour ces surélévations-là, 16 préavis positifs ont été délivrés avec une dérogation sur le gabarit, comme l'a rappelé M^{me} Brigitte Studer. Fort de ces 16 préavis positifs, le Conseil d'Etat avait déjà donné l'autorisation de construire au moment de l'audition de MM. Pagani et de Rivaz; la Ville ne pouvait donc pas revenir en arrière. Cela veut dire, en fait, que les pétitionnaires arrivaient très tard dans le processus.

En revanche, leur dernière demande, à savoir de promouvoir et de préserver la qualité de vie des habitants du quartier des Eaux-Vives, est totalement légitime et le Parti socialiste revendique cela avec eux.

Il s'agit ici de s'interroger sur la densification de la ville. Est-ce une bonne chose? Oui. Densifier la ville est une des seules solutions que nous ayons pour faire face au besoin de logements. Pour rappel, 3500 logements sont demandés chaque année en ville de Genève. C'est aussi une réponse pour éviter de densifier d'autres zones que la ville, c'est-à-dire les zones rurales qu'il nous faut préserver. Il s'agit également de favoriser la mobilité douce, or les surélévations sont faites dans des périmètres où il y a des transports publics à proximité. Enfin, il est important de rappeler ici que 10% des habitants de la ville de Genève possèdent leur villa – des villas qui correspondent, quant à elles, à 50% du bâti. Par conséquent, densifier les zones villas est une mesure absolument nécessaire.

Mais quand les habitantes et les habitants des Eaux-Vives revendiquent une meilleure qualité de vie, ils ont raison. Densifier ne signifie pas perdre la qualité de vie. Je pense que la surdensification est liée aux conditions d'accompagnement de ce phénomène. La densification de la ville doit rimer avec la qualité de vie, qui comprend des espaces verts, des lieux publics accessibles à toutes et à tous, des services publics à proximité – crèches, écoles, maisons de quartier – et une mobilité fluide.

C'est pour répondre aux pétitionnaires sur le fond en termes de politique que le Parti socialiste demande au Conseil municipal de voter le renvoi de la pétition P-410 au Conseil administratif, afin que ce dernier réponde à son tour sur le fond aux pétitionnaires. (*Applaudissements.*)

Pétition: contre l'enlaidissement, la surdensification
et le bétonnage des Eaux-Vives

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, j'ai écouté ce débat avec beaucoup d'attention. Bien sûr, vous pouvez renvoyer la pétition P-410 au Conseil administratif. Ce sera pour moi l'occasion de vous répondre par écrit de manière très officielle sur la pratique que j'entends mener par rapport à ces surélévations d'immeubles. Densifier, oui – mais il y a des limites à la densification. Les uns et les autres et les unes et les autres, vous avez rappelé un certain nombre d'éléments importants en termes de lumière, de gabarit, d'infrastructures publiques nécessaires.

Vous avez aussi souligné que la décision d'autoriser les surélévations revenait au Canton. Il y a un outil que la Ville de Genève utilise: le plan d'utilisation du sol (PUS). Il arrive parfois que je sois amenée à limiter un projet de surélévation ou à donner un préavis négatif, justement parce qu'il y a un certain pourcentage d'espace à respecter selon le PUS, or ce n'est pas toujours ce qui est prévu dans les projets. Le PUS est donc un outil un peu plus contraignant, qui nous permet parfois de négocier de manière valable et favorable à la Ville, puisque celle-ci a vocation à défendre avant tout l'intérêt public communal. Cela permet parfois d'améliorer des projets. Bien sûr, la Ville peut faire recours contre un projet lorsque le Canton émet un préavis négatif, mais la Ville n'entend pas non plus se ridiculiser. Il faut avoir des arguments sensés et défendables auprès des tribunaux. Lorsque la Ville dépose un recours, c'est bien entendu en se donnant le maximum de chances de le gagner.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que j'entends poursuivre – et le Conseil administratif avec moi – la politique qui a été menée jusqu'à présent, tout en étant encore plus attentive aux éléments que vous avez évoqués ce soir.

Je voulais encore ajouter une dernière chose qui m'échappe à cet instant... mais que vous retrouverez dans ma réponse écrite à la pétition P-410. Ah voilà, j'ai retrouvé ce que je voulais dire! Dans le cas qui nous occupe ici et qui a amené les pétitionnaires à déposer cette pétition, il est vrai que la Ville a fini par délivrer un préavis favorable avec une dérogation. Il y avait eu au préalable des discussions – auxquelles je n'ai évidemment pas participé à l'époque – avec les architectes, qui ont sensiblement amélioré le projet. La Ville n'avait donc plus d'arguments juridiques pour persister dans un préavis défavorable. Aux dernières nouvelles, la surélévation en question n'a pas été réalisée car, même si l'Etat a bel et bien délivré l'autorisation de construire, un recours a été déposé par un privé et ce recours est toujours pendant, dans l'attente de la décision des tribunaux. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de renvoyer la pétition P-410 au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité (63 oui).

Interpellation orale: aménagement urbain lié à l'extension de la gare Cornavin

11. Interpellation orale du 28 avril 2021 de M^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Christel Saura et Salma Selle: «Aménagement urbain dans le cadre de l'extension de la gare Cornavin, côté Montbrillant: qu'en est-il de l'évolution de la situation?» (IO-317)¹.

La présidente. J'invite les auteurs de l'interpellation orale IO-317, ainsi que les conseillers administratifs et conseillères administratives en charge, à intervenir assez brièvement, pour qu'on puisse terminer notre séance.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Le Conseil d'Etat venant d'annoncer la validation du plan directeur de quartier (PDQ) du pôle de Cornavin, cette interpellation tombe à pic! Alertés par le Collectif 500, association à l'origine de l'option souterraine choisie pour l'extension de la gare de Cornavin, nous nous inquiétons de l'évolution de la situation concernant les projets d'aménagements urbains autour de la gare et, plus particulièrement, la partie place de Montbrillant.

Suite au mandat d'études parallèles lancé en 2016 par la Ville en collaboration avec le Canton, un projet a été choisi en mars 2018. Ce projet a ensuite fait l'objet d'un travail de mise au point qui a mené à l'adoption par le Conseil municipal d'un PDQ et au financement des études nécessaires à sa mise en œuvre à travers l'acceptation des propositions PR-1391 et PR-1383. Le PDQ a également fait l'objet d'une consultation publique.

La Ville a ensuite organisé, en 2020, un concours d'architecture pour affiner le projet défini par le PDQ. Le résultat de ce concours ne correspond malheureusement pas au projet de PDQ qui lui a servi de programme. Il s'en éloigne même radicalement du point de vue du concept, puisque la nouvelle façade annoncée d'environ 400 m de long, qui était le point fort du PDQ, a disparu. Le projet sur lequel travaille actuellement la Ville n'est donc pas celui que nous avons adopté et dont nous avons accepté le financement, ce qui nous semble poser un véritable problème de fonctionnement démocratique.

Dans cette optique, M^{me} la conseillère administrative Perler pourrait-elle confirmer ou infirmer cet état de fait et nous donner les éclaircissements nécessaires pour nous permettre de comprendre comment et pourquoi nous en sommes arrivés là? (*Applaudissements.*)

¹ Annoncée, 7336.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler vous répondra lors de la prochaine session plénière.

12. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Mesdames et Messieurs, avant d'annoncer les nouveaux objets déposés, je vous fais un petit topo concernant le traitement de nos ordres du jour. J'aimerais notamment saluer le travail du bureau. En effet, nous avons repris nos débats le 3 juin 2020 avec 272 points à l'ordre du jour et nous les terminons ce soir avec l'interpellation IO-317 qui n'est pas vraiment close – mais allez, on la compte! – en ayant 146 points à l'ordre du jour. (*Applaudissements.*) Evidemment, il n'y a pas que les chiffres qui sont importants, mais il est vrai que trouver comment avancer dans l'ordre du jour a été un gros travail pour le bureau – et ce n'est pas fini, puisque nous continuerons, toutes et tous ensemble, à le faire.

Nous avons reçu les motions, la résolution et le projet de délibération suivants:

- M-1622, de M^{mes} et MM. Luc Barthassat, Yasmine Menétray, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Amar Madani et Christian Steiner: «Un nom pour chaque arbre: parrainage en Ville de Genève»;
- M-1623, de M^{mes} et MM. Arnaud Moreillon, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Olivia Bessat-Gardet: «Trouver une solution au deal de rue»;
- M-1624, de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Pierre de Boccard, Maxime Provini, Delphine Wuest, Timothée Fontolliet, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthassat et Gazi Sahin: «Vélo en Ville, ne restons pas à plat!»;
- M-1625, de M^{mes} et MM. Salma Selle, Olivia Bessat-Gardet, Oriana Brücker, Christel Saura, Théo Keel, Dorothee Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Livia Zbinden et Alain de Kalbermatten: «Pour une application mobile claire au service de la population de la Ville de Genève!»;
- M-1626, de M^{mes} et MM. Salma Selle, Olivia Bessat-Gardet, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christel Saura, Dorothee Marthaler Ghidoni, Théo Keel et Oriana Brücker: «Repas à l'emporter, contenants consignés»;
- R-285, de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Leyma Milena Wisard Prado, Olivier Gurtner, Brigitte Studer, Alain de Kalbermatten,

Léonore Baehler, Ana Barciela Villar, Salma Selle, Christel Saura, Louise Trottet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx et Fabienne Beaud: «Mariage pour toutes et tous: la Ville de Genève dit OUI!»;

- PRD-292, de *MM. et M^{me} Christo Ivanov, Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Pierre Scherb, Vincent Schaller, Didier Lyon et Marie-Agnès Bertinat: «Crédit de 500 000 francs destiné à réduire les nuisances sonores ferroviaires, notamment avec la couverture des voies ou avec des murs anti-bruit, entre le pont de l’Avenue-d’Aire et l’avenue Henri-Golay».*

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-601, de *M. Pascal Holenweg: «Réduction du temps de travail de la fonction publique municipale: quel impact budgétaire?».*

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon retour chez vous et je vous donne rendez-vous pour la session plénière des 8 et 9 juin prochains. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	7996
2. Communications du Conseil administratif	7996
3. Communications du bureau du Conseil municipal	7996
4. Motion du 18 mai 2021 de M ^{mes} et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Isabelle Harsch, Fabienne Aubry-Conne, Laurence Corpataux et Daniel Sormanni: «Halte au déficit: revenons à l'équilibre d'ici 2028» (M-1621)	7997
5. Résolution du 18 mai 2021 de M ^{mes} et MM. Monica Granda, Leyma Milena Wisard Prado, Matthias Erhardt, Maryelle Budry, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Audrey Schmid, Livia Zbinden, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Léonore Baehler, Laurence Corpataux, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Olivier Gurtner, Arnaud Moreillon, Pierre-Yves Bosshard, Denis Ruyschaert, Théo Keel, Pascal Holenweg, Anna Barseghian et Luc Barthassat: «Soutien au droit à la vie et à la justice sociale pour le peuple colombien» (R-284)	8007
6. Résolution du 10 mars 2021 de M ^{mes} et MM. Joëlle Bertossa, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama et Oriana Brücker: «Maintenons les cartes journalières des Chemins de fer fédéraux (CFF)» (R-281)	8017
7. Motion du 30 mars 2021 de M ^{mes} et MM. Anna Barseghian, Denis Ruyschaert, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Leyma Milena Wisard Prado, Valentin Dujoux, Louise Trottet, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux et Philippe de Rougemont: «Un prix d'architecture de la Ville de Genève: pour une architecture de la transition écologique!» (M-1607)	8023
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 19 mai 2020: «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un skate-parkour park aux Grottes» (P-422 A)	8029

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 6 octobre 2020: «Pour la sécurisation des eaux du Rhône entre le barrage du Seujet et le pont de la Jonction» (P-431 A) 8049
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 novembre 2019: «Contre l'enlaidissement, la surdensification et le bétonnage du quartier des Eaux-Vives» (P-410 A) 8062
11. Interpellation orale du 28 avril 2021 de M^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Théo Keel, Christel Saura et Salma Selle: «Aménagement urbain dans le cadre de l'extension de la gare Cornavin, côté Montbrillant: qu'en est-il de l'évolution de la situation?» (IO-317) 8087
12. Propositions des conseillers municipaux 8088
13. Interpellations 8089
14. Questions écrites 8089

La mémorialiste:
Daphné Vaucher